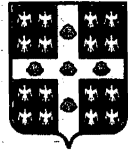


GREFFE



UNIVERSITÉ
LAVAL

UNIVERSITÉ LAVAL
CONSEIL UNIVERSITAIRE
Séance ordinaire du 5 décembre 2006
1301-10
*2006-365

Commission des affaires étudiantes

**AVIS SUR L'ACCUEIL, L'ENCADREMENT
ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
À L'UNIVERSITÉ LAVAL**

16 novembre 2006



UNIVERSITÉ
LAVAL

Commission des affaires étudiantes

1301-10

**AVIS SUR L'ACCUEIL, L'ENCADREMENT
ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
À L'UNIVERSITÉ LAVAL**

16 novembre 2006

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT - PROPOS	7
MANDAT DU RECTEUR	8
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE	
DÉMARCHE D'ANALYSE, PRÉSENTATION DES STATISTIQUES, PORTÉE DE L'AVIS ET DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	10
1. DÉMARCHE D'ANALYSE	10
2. PRÉSENTATION DES STATISTIQUES.....	12
2.1 Portrait des étudiants d'origine étrangère à l'Université Laval.....	12
2.2 Positionnement de l'Université Laval par rapport aux autres universités québécoises.....	15
3. PORTÉE DE L'AVIS ET DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	16
3.1 Portée de l'avis.....	16
3.2 Accueil, encadrement et intégration des étudiants selon la politique universitaire.....	17
DEUXIÈME PARTIE	
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS ET DES TRAVAUX	18
1. ACCUEIL	18
1.1 Processus d'admission	18
1.2 Accueil et information	21
2. ENCADREMENT	25
2.1 Encadrement pédagogique et administratif.....	25
2.2 Encadrement personnel	28
3. INTÉGRATION	30
3.1 Conditions de vie	30
3.2 Ressources financières et emploi	31
3.3 Intégration à la communauté universitaire.....	32
3.4 Intégration à la ville de Québec et immigration.....	33
RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE	35
CONCLUSION	36
RÉFÉRENCES	37
LISTE DES ANNEXES	
ANNEXE 1	
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	39
ANNEXE 2	
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	42
ANNEXE 3	
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION	44
ANNEXE 4	
STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS AUX SESSIONS D'AUTOMNE 2001 ET 2005.....	46
ANNEXE 5	
RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS.....	48

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1	Nombre d'étudiants étrangers par facultés et par cycles à la session d'automne 2005	13
TABLEAU 2	Nombre d'étudiants résidents permanents par facultés et par cycles à la session d'automne 2005	14
TABLEAU 3	Nombre d'étudiants d'origine étrangère par facultés à la session d'automne 2005	15
TABLEAU 4	Répartition des étudiants étrangers selon l'établissement d'accueil en 1990, 1998 et 2003 (en %)	16
TABLEAU 5	Nombre d'inscriptions par cycles et par origines géographiques aux sessions d'automne 2001 et 2005	46
TABLEAU 6	Variations du nombre d'inscriptions entre les sessions d'automne 2001 et 2005 selon l'origine géographique (en %).....	46
TABLEAU 7	Nombre d'inscriptions selon l'origine géographique et le sexe, et le pourcentage de femmes à la session d'automne 2005	46
TABLEAU 8	Nombre d'étudiants visiteurs par facultés et par cycles à la session d'automne 2005	47
GRAPHIQUE 1	Comparaison des taux de diplomation des étudiants nationaux et des étudiants étrangers au premier cycle (cohortes de 1998, 1999, 2000)	27
GRAPHIQUE 2	Comparaison des taux de diplomation des étudiants nationaux et des étudiants étrangers aux deuxième et troisième cycles (cohortes de 1998, 1999, 2000).....	27

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AAEE :	Accueil et accompagnement des étudiants étrangers
ÆLIÉS :	Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures
ASÉTIL :	Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval
BAA :	Bureau d'accueil et d'animation
BBAF :	Bureau des bourses et de l'aide financière
BIP :	Bureau d'information et des plaintes
CADEUL :	Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval
CAE :	Commission des affaires étudiantes
CAQ :	Certificat d'acceptation du Québec
CIC :	Citoyenneté et Immigration Canada
CIEL :	Carrefour interculturel étudiant de Laval
CIMH :	Centre d'intervention en matière de harcèlement
COCP :	Centre d'orientation et de consultation psychologique
CREPUQ :	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CSE :	Conseil supérieur de l'éducation
DGPC :	Direction générale du premier cycle
MELS :	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MICC :	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
SAE :	Service des affaires étudiantes

AVANT - PROPOS

Au nom des membres de la Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval, je suis fier de soumettre au Conseil universitaire le présent *Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval* qui a été adopté à l'unanimité lors de la séance du 16 novembre 2006.

Cet avis est le fruit de travaux menés de mars 2005 à novembre 2006, période durant laquelle de nombreux groupes et personnes furent consultés : étudiants, enseignants, responsables des études, directeurs de service, membres de l'exécutif des associations étudiantes (CADEUL, ÆLIÉS, ASÉTIL et autres), membres de la direction de l'Université, etc. Tous ces interlocuteurs sont d'accord pour reconnaître la grande richesse que représentent les étudiants étrangers pour l'Université Laval, ainsi que leur apport indispensable à la ville de Québec et à la société en général. Tous sont d'avis que nous ne devons pas ménager nos efforts en matière d'accueil, d'encadrement et d'intégration de ces personnes venant d'autres horizons.

La Commission estime que l'avenir de l'Université Laval repose, entre autres sur l'internationalisation de ses activités, notamment sur la présence accrue des étudiants étrangers sur son campus. Elle a donc émis quatre recommandations d'ordre stratégique qui s'inscrivent dans une vision globale du développement de l'Université et permettent d'atteindre ses objectifs. La Commission a également formulé des recommandations d'ordre opérationnel qui touchent des aspects précis concernant l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à ce mandat stimulant. Je suis très reconnaissant aux membres de la Commission des affaires étudiantes qui ont travaillé avec ardeur et conviction à la réalisation de cet avis. Enfin, je désire exprimer ma gratitude envers les étudiants qui ont œuvré à la fois à titre de secrétaire de la Commission et d'assistant de recherche, soit Mmes Asmaa Benabdeljalil et Marie-Christine Gagnon ainsi que M. Jean-Sébastien Chamard. Je remercie également Mmes Lisette Dubois et Jacinthe Doherty, secrétaires de gestion des commissions permanentes, pour leur soutien administratif.

Les membres de la Commission espèrent que cet avis agira comme catalyseur permettant de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour de cet enjeu capital pour l'avenir de l'Université Laval.

Le président de la Commission

Bernard Garnier

MANDAT DU RECTEUR

Le 16 septembre 2005, le recteur de l'Université Laval, M. Michel Pigeon, a adressé une lettre au président de la Commission des affaires étudiantes (CAE), M. Bernard Garnier, lui demandant que la Commission poursuive les travaux entrepris à la fin de l'hiver 2005 sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval en vue de formuler un avis pour la session d'automne 2006.

Au cours de la première séance 2005-2006 de la Commission, le 6 octobre 2005, le recteur a ainsi présenté aux membres de la CAE¹ les grandes lignes de ce mandat qu'il a situé dans la perspective d'internationalisation de l'Université Laval. L'action de l'Université sur le plan international comporte plusieurs dimensions et l'une d'elles consiste à accueillir des étudiants étrangers. La présence de ces étudiants sur le campus constitue une grande richesse sur laquelle il faut miser sur le plan culturel et des liens à tisser entre pays.

Lors de cette séance, le recteur a souligné que le recrutement des étudiants étrangers ne représente qu'une première étape. Il faut aussi bien les accueillir, leur fournir un encadrement pédagogique, administratif et personnel de qualité et faciliter leur intégration à l'Université Laval et à la société québécoise. L'accueil ne se limite pas à la première semaine de l'année universitaire, mais fait référence à des attitudes et des pratiques qui ont cours tout au long de l'année. En ce qui concerne l'intégration des étudiants étrangers, on ne souhaite pas qu'ils perdent leur identité, mais qu'ils se sentent bien et fonctionnent adéquatement dans le système lavallois.

Le recteur a également mentionné que l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers reposent sur la collaboration de tous : étudiants, enseignants et membres du personnel administratif. Par ailleurs, il a mentionné que chacun a des droits et des obligations.

Le mandat de la Commission des affaires étudiantes consiste donc à évaluer la situation actuelle des étudiants étrangers, à cerner les difficultés auxquelles ils font face et à suggérer des solutions.

¹ La liste des membres de la CAE qui ont travaillé sur cet avis est fournie en Annexe 1.

INTRODUCTION

La problématique de l'accueil, de l'encadrement et de l'intégration des étudiants étrangers n'est pas nouvelle pour la Commission des affaires étudiantes. En effet, devant l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers à l'Université Laval au début des années 1990, la Commission avait reçu le mandat d'analyser la question de l'accueil et des conditions de vie de ces étudiants. Elle avait cerné un certain nombre de difficultés éprouvées par ces étudiants et émis une série de recommandations. Certaines de ces recommandations ne sont pas restées lettre morte et des mesures avaient été prises en vue de bonifier l'accueil de ces étudiants. Ainsi, en 1995, l'Université Laval a adopté une politique d'accueil des étudiants étrangers. Cette politique fut abrogée en 2001, au profit d'une politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration touchant l'ensemble des étudiants de l'Université Laval.

Si la question de l'accueil, de l'encadrement et de l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval est toujours d'actualité, le contexte dans lequel elle s'inscrit a profondément changé. À l'heure actuelle, la mobilité internationale des étudiants constitue un véritable enjeu. Dans son dernier rapport, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) mentionne que :

«...le recrutement d'un nombre croissant d'étudiants internationaux constitue un objectif légitime et un apport nécessaire au développement de la société québécoise, tant sur le plan scientifique, culturel ou économique que sur le plan démographique». (CSE, 2005, p. 67)

Par ailleurs, le Conseil souligne que cet objectif de recrutement doit s'accompagner, au sein des universités, d'un mécanisme d'accueil adéquat. Il recommande aux instances de direction des universités de soutenir et d'intégrer les étudiants étrangers, aussi bien dans le milieu universitaire que dans la ville d'accueil.

Les étudiants étrangers constituent donc une richesse, tant pour l'Université Laval que pour la ville de Québec. La question de l'accueil, de l'encadrement et de l'intégration des étudiants étrangers n'est pas l'affaire d'une direction ou d'un service en particulier. Elle devrait faire l'objet d'un débat au sein de la communauté universitaire, notamment sous l'angle de la valorisation de la diversité culturelle, et devenir une priorité collective endossée et soutenue activement par la direction de l'Université.

Le présent avis est composé de deux parties. La première partie présente la démarche d'analyse, les données statistiques, la portée de l'avis et une définition des concepts clés. La deuxième partie constitue une synthèse des consultations et des travaux menés par la Commission des affaires étudiantes. Cette partie contient des recommandations d'ordre opérationnel qui touchent des aspects précis concernant l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers. L'avis se termine par quatre recommandations d'ordre stratégique.

PREMIÈRE PARTIE

DÉMARCHE D'ANALYSE, PRÉSENTATION DES STATISTIQUES, PORTÉE DE L'AVIS ET DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS

1. Démarche d'analyse

Afin de bien cerner l'étendue de la question de l'accueil, de l'intégration et de l'encadrement des étudiants étrangers, la démarche d'analyse mise en œuvre par la Commission s'est faite en six étapes.

La première étape a consisté en une recherche documentaire approfondie. La Commission a examiné les documents de base portant sur les activités internationales de l'Université Laval ainsi que les différents avis concernant l'accueil et les conditions de vie des étudiants étrangers formulés par la CAE au début des années 1990. De façon parallèle, plusieurs études et enquêtes statistiques sur des sujets reliés à l'internationalisation des universités et à la situation des étudiants étrangers ont été analysées. L'objectif de cette analyse documentaire était d'apprécier le contexte général dans lequel s'inscrit le mandat de la Commission.

Dans une deuxième étape, le président de la Commission a mené une série d'entretiens² avec :

- des représentants des organismes de direction de l'Université;
- des responsables des différents services de l'Université;
- des représentants des associations étudiantes de l'Université.

Le président a rencontré des responsables et représentants de vingt-trois organismes de direction, services et associations étudiantes (environ cinquante personnes) durant la période de mai à septembre 2005. L'objectif poursuivi était de recueillir les points de vue, les commentaires et les observations des personnes qui sont en relation avec les étudiants étrangers ou qui en sont responsables. Au cours de ces entretiens semi-structurés d'une durée de deux à trois heures, le président invitait ces membres de la communauté universitaire à donner leurs avis et perceptions sur le mandat actuel de la Commission. Toutes ces personnes ont montré un grand intérêt pour ce mandat et elles ont spontanément offert leur collaboration. De plus, ces rencontres étaient suivies de la rédaction de comptes rendus détaillés qui, par la suite, ont fait l'objet d'une validation auprès des personnes consultées.

Dans une troisième étape, la CAE a reçu, lors de ses séances, des représentants³ des principales associations étudiantes : la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS) et l'Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL). Ils ont, par la suite, entendu les responsables de certains services qui sont souvent sollicités par les étudiants étrangers ou qui leur sont principalement destinés, notamment le Bureau d'accueil et d'animation (BAA) et le Centre

²Une liste exhaustive des rencontres effectuées avec des représentants des organismes de direction, des responsables des services et des représentants des associations étudiantes se trouve en annexe 2.

³La liste des personnes rencontrées par la Commission est fournie en annexe 3.

d'orientation et de consultation psychologique (COCP) du Service des affaires étudiantes (SAE), le Centre d'intervention en matière de harcèlement (CIMH) et le Bureau du registraire (BR). En outre, les membres de la Commission ont invité des directeurs de programme et des responsables facultaires des études afin d'évaluer la situation des étudiants étrangers dans leur unité. Les facultés qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers ont été reçues : Sciences et génie, Sciences de l'administration et Lettres. Les membres de la CAE ont également invité Mme Nicole Lacasse, titulaire de la Chaire Stephen-Jarislowsky en gestion des affaires internationales qui a présenté les résultats de son étude sur l'internationalisation des universités et sur les étudiants étrangers de l'Université Laval. De plus, la directrice du SAE a présenté aux membres un compte rendu de la table ronde qui a été organisée afin de mieux comprendre la situation des étudiantes étrangères à l'Université Laval.

Dans une quatrième étape, le président a déposé à la Commission un document intitulé *Rapport synthèse sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval* (version préliminaire du 24 mars 2006). Ce document a fait l'objet d'une discussion soutenue durant les deux dernières séances de la CAE de l'année universitaire 2005-2006. L'objectif du président était d'avoir en main, avant la fin de cette année universitaire, un document qui faisait consensus et qui permettait à la Commission de poursuivre ses travaux durant la période de mai à septembre 2006. Ce document devait également assurer une transition harmonieuse avec les nouveaux membres de la Commission pour l'année universitaire 2006-2007. Dans l'ensemble, les membres se sont dits très satisfaits du document qui, selon eux, respectait le mandat de la Commission et rendait bien compte des propos exprimés par les différentes personnes rencontrées ainsi que des commentaires et des analyses des membres de la CAE.

Dans une cinquième étape, la Commission a souhaité sensibiliser la communauté universitaire à la question des étudiants étrangers. Ainsi, une nouvelle version du rapport synthèse a été envoyée à l'ensemble des personnes interviewées par le président et rencontrées par la Commission, aux associations étudiantes CADEUL, AELIÉS et ASÉTIL ainsi qu'à la direction de l'Université et aux responsables des services. Par ailleurs, le président, dans le but de recueillir des commentaires sur le rapport synthèse a rencontré les responsables facultaires des études (le 22 septembre), les doyens des facultés (le 2 octobre), la table des directeurs de services (le 23 octobre), le Comité conseil sur l'internationalisation (le 2 novembre), et la table sur le recrutement (le 3 novembre). En outre, le président était invité en tant que représentant de l'Université Laval au souper-conférence du 6 octobre organisé par l'ASÉTIL dans le cadre de la Semaine Québécoise des Rencontres Interculturelles (SQRI). Cet événement, placé sous le thème « Vers une intégration réussie », était présidé par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault. Lors de cette rencontre, le président a diffusé le rapport synthèse. La Commission estime qu'il est important de sensibiliser la communauté universitaire ainsi que les intervenants de la région de Québec à la question des étudiants étrangers à l'Université Laval et à leur intégration dans la région de la Capitale-Nationale. Un forum organisé avec la coopération des associations étudiantes, dont l'ASÉTIL est planifié pour la session d'hiver 2007.

Enfin, dans une dernière étape, les membres de la Commission ont adopté à l'unanimité l'*Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval* lors de la séance de la Commission du 16 novembre 2006.

2. Présentation des statistiques

Avant d'analyser les conditions d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants étrangers, il convient tout d'abord de dresser un portrait de ces étudiants et de voir comment se positionne l'Université Laval par rapport aux autres universités québécoises.

2.1 Portrait des étudiants d'origine étrangère à l'Université Laval

Pour l'Université Laval, et comme le définit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), est considéré comme « un étudiant étranger » la personne qui n'est ni citoyen canadien, ni résident permanent au sens des lois et de la réglementation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés et la citoyenneté. Les étudiants étrangers désirant étudier au Québec doivent obtenir un certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ) qui est délivré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), ainsi qu'un permis d'études délivré par le Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Au delà de cette définition se basant sur le statut juridique, il nous est apparu nécessaire, dans le cadre de notre problématique, de prendre également en considération les étudiants résidents permanents.

Les étudiants étrangers

À la session d'automne 2005, l'Université Laval compte 2 302 étudiants étrangers, soit 6 % de la population totale. Par rapport à l'automne 2001, ce nombre représente une augmentation de 15 %. La proportion actuelle des hommes et des femmes est, respectivement, de 56 % et 44 %.

Les étudiants étrangers aux trois cycles d'études se répartissaient, à la session d'automne 2005, de la façon suivante : 50 % sont inscrits au premier cycle, 29 % sont inscrits au deuxième cycle, 21 % sont inscrits au troisième cycle. Soulignons que l'Université Laval, en comparaison à d'autres universités québécoises⁴, accueille un nombre important d'étudiants étrangers aux études doctorales. L'annexe 4 présente un ensemble de statistiques d'inscriptions aux sessions d'automne 2001 et 2005.

Les facultés et unités qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers, par ordre décroissant, sont : la Faculté des sciences et de génie (543), la Direction générale du premier cycle (526)⁵, la Faculté des sciences de l'administration (296) et la Faculté des lettres (246). Le tableau 1 présente le nombre d'étudiants étrangers par facultés et cycles d'études à la session d'automne 2005.

⁴ Dans son rapport « Clés de l'internationalisation II : Mieux connaître et satisfaire les étudiants universitaires internationaux : un investissement d'avenir », Mme Nicole Lacasse souligne que l'Université Laval compte une forte proportion d'étudiants étrangers aux études doctorales (20 %). À titre de comparaison, l'Université de Montréal, en 2003, n'a accueilli que 11,65 % d'étudiants étrangers au troisième cycle.

⁵ Les étudiants étrangers en mobilité institutionnelle (étudiants visiteurs) sont comptabilisés dans cette direction et non dans les facultés qui les accueillent. En général, ces étudiants participent à des ententes, comme les ententes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ou des ententes interuniversitaires. Le tableau 8 présente la répartition de ces étudiants visiteurs par facultés et par cycles à la session d'automne 2005.

**TABLEAU 1
NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PAR FACULTÉS ET PAR CYCLES
À LA SESSION D'AUTOMNE 2005**

Faculté	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Total des étudiants étrangers/ total des inscriptions
Aménagement, architecture et arts visuels	9	21	5	35	2,5 %
Direction générale du premier cycle	420	105	1	526	13,8 %
Droit	4	12	15	31	2,5 %
Foresterie et géomatique	24	37	36	97	11,0 %
Institut québécois des hautes études internationales		17		17	14,8 %
Lettres	155	38	53	246	5,5 %
Médecine	14	49	71	134	5,5 %
Médecine dentaire		1		1	0,4 %
Musique		8	2	10	2,6 %
Pharmacie		2	3	5	0,7 %
Philosophie	3	2	8	13	4,3 %
Sciences de l'administration	90	189	17	296	4,7 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	32	40	37	109	5,6 %
Sciences de l'éducation	5	20	22	47	1,3 %
Sciences et génie	330	93	120	543	11,2 %
Sciences infirmières	1	1	8	10	1,1 %
Sciences sociales	67	27	65	159	3,8 %
Théologie et sciences religieuses	1	5	17	23	5,8 %
Total	1 155	667	480	2 302	6,0 %

Source: Bureau du registraire

Les étudiants proviennent de tous les continents. Leur origine géographique, par ordre décroissant, est l'Europe (1 019), l'Afrique (834), l'Amérique latine (221), l'Asie, le Moyen-Orient et l'Océanie (170) et les États-Unis (55).

Les étudiants résidents permanents

L'Université Laval compte, à la session d'automne 2005, 1 588 personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, mais qui détiennent un permis de résidence permanente, soit 4,2 % de la population totale. Par rapport à la session d'automne 2001, ce nombre constitue une augmentation de 89 %. La proportion actuelle des hommes et des femmes est, respectivement, de 56 % et 44 %. Le tableau 2 présente le nombre d'étudiants résidents permanents par facultés et par cycles à la session d'automne 2005.

TABEAU 2
NOMBRE D'ÉTUDIANTS RÉSIDENTS PERMANENTS PAR FACULTÉS ET PAR CYCLES À LA
SESSION D'AUTOMNE 2005

Faculté	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Total des étudiants résidents permanents/ total des inscriptions
Aménagement, architecture et arts visuels	9	7	2	18	1,9 %
Direction générale du premier cycle	186	18	2	206	5,4 %
Droit	22	9	6	37	3,0 %
Foresterie et géomatique	14	17	31	62	7,0 %
Institut québécois des hautes études internationales		7		7	6,1 %
Lettres	112	32	33	177	4,0 %
Médecine	14	29	26	69	2,8 %
Médecine dentaire	3	6		9	3,6 %
Musique	2	3		5	1,3 %
Pharmacie	2	13	1	16	2,2 %
Philosophie			2	2	0,7 %
Sciences de l'administration	92	199	33	324	5,2 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	49	33	29	111	5,7 %
Sciences de l'éducation	26	17	18	61	1,7 %
Sciences et génie	131	73	90	294	6,1 %
Sciences infirmières	49	2	1	52	5,7 %
Sciences sociales	49	27	49	125	3,0 %
Théologie et sciences religieuses	5	5	3	13	3,3 %
Total	765	497	326	1 588	4,1 %

Source: Bureau du registraire

Note : Les étudiants résidents permanents inscrits à la Direction générale de la formation continue et en études postdoctorales ne sont pas comptabilisés.

Les étudiants d'origine étrangère

Pour les besoins de notre étude, cette catégorie inclut les étudiants étrangers et les étudiants résidents permanents. Au total, à la session d'automne 2005, 3 890 étudiants de l'Université Laval ont effectué la majorité de leurs études à l'extérieur du pays, soit 10,1 % de la population totale. Soulignons que l'expression « étudiants d'origine étrangère » est utilisée par la Direction générale du premier cycle (DGPC) dans son rapport intitulé *Favoriser la réussite des étudiants d'origine étrangère - Analyse de besoins dans une démarche de conception d'une formation*. Cette définition plus large permet, selon la DGPC, de bien cerner les besoins d'une population étrangère diversifiée et d'y répondre adéquatement. Le tableau 3 présente le nombre d'étudiants d'origine étrangère par facultés à la session d'automne 2005.

**TABLERAU 3
NOMBRE D'ÉTUDIANTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE PAR FACULTÉS À LA SESSION
D'AUTOMNE 2005**

Faculté	Étudiants étrangers	Résidents permanents	Total	Total des étudiants d'origine étrangère/total des inscriptions
Aménagement, architecture et arts visuels	35	18	53	4,4 %
Direction générale du premier cycle	526	206	732	19,2 %
Droit	31	37	68	5,5 %
Foresterie et géomatique	97	62	159	18,0 %
Institut québécois des hautes études internationales	17	7	24	20,9 %
Lettres	246	177	423	9,5 %
Médecine	134	69	203	8,3 %
Médecine dentaire	1	9	10	4,0 %
Musique	10	5	15	3,9 %
Pharmacie	5	16	21	2,9 %
Philosophie	13	2	15	5,0 %
Sciences de l'administration	296	324	620	9,9 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	109	111	220	11,3 %
Sciences de l'éducation	47	61	108	3,0 %
Sciences et génie	543	294	837	17,3 %
Sciences infirmières	10	52	62	6,8 %
Sciences sociales	159	125	284	6,8 %
Théologie et sciences religieuses	23	13	36	9,1 %
Total	2 302	1 588	3 890	10,1 %

Source: Bureau du registraire

2.2 Positionnement de l'Université Laval par rapport aux autres universités québécoises

En nous basant sur le dernier rapport produit par la Direction des études et de la recherche du Conseil supérieur de l'éducation (Julien, 2005), on constate que le nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises a augmenté, passant de 9 322 en 1990 à 19 211 en 2003. Notons, pour l'année 2003, que ces étudiants sont majoritairement inscrits au premier cycle : 66,2 % ; 23 % sont inscrits au deuxième cycle et 10,7 % sont inscrits au troisième cycle. Bien que le nombre de ces étudiants soit plus important au premier cycle, il faut souligner que les étudiants étrangers inscrits au troisième cycle représentent 19,7 % de l'effectif total des étudiants de ce cycle.

Cette augmentation de l'effectif des étudiants étrangers a bénéficié davantage aux universités montréalaises. Ainsi, d'après le compte rendu du 23 mars 2005 du Forum d'échange sur les étudiants internationaux⁶, on constate une « augmentation de la proportion des effectifs universitaires internationaux à Montréal, passant de 75,4 % en 1998 à 79,1 % en 2003 : durant la même période, les effectifs de la région de la Capitale-Nationale passaient de 13,7 % à 10,4 % du total et ceux de l'Estrie de 4,4 % à 4,6 % ».

⁶ Forum organisé par la Direction des politiques et programmes d'immigration familiale, sociale et humanitaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

En effet, bien que l'Université Laval voie son effectif d'étudiants étrangers augmenter depuis le début des années 1990, sa part relative a diminué. Le détail de la répartition de l'effectif dans les universités québécoises, présenté au tableau 4, nous révèle que la proportion des étudiants étrangers inscrits à l'Université Laval a baissé comparativement aux autres universités, ainsi sa part est passée de 14,3 % en 1990 à 10,2 % en 2003. En revanche, l'UQAM a vu sa part augmenter de 7,4 % à 9,7 % durant cette même période.

TABLEAU 4
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
EN 1990, 1998 ET 2003 (EN %)

	1990 N = 9 322	1998 N = 12 436	2003 N = 19 211
Concordia	10,1	10,0	16,0
HEC Montréal	3,4	4,4	5,1
Laval	14,3	13,6	10,2
McGill	33,5	31,3	28,1
Montréal	14,9	12,8	13,7
Polytechnique	5,2	5,3	5,3
Sherbrooke	3,6	3,6	3,7
UQAM	7,4	11,4	9,7
UQTR	2,3	2,2	2,6
Autres universités	5,3	5,4	5,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Adapté de Julien (2005, p. 40)

N représente le nombre total d'étudiants étrangers dans la province de Québec

3. Portée de l'avis et définition des concepts clés

3.1 Portée de l'avis

Notre avis concerne en premier lieu les « étudiants étrangers » tels que définis par le MELS et l'Université Laval. Toutefois, soulignons que nous sommes tout à fait conscients de l'hétérogénéité de la population d'origine étrangère et que, dans notre démarche d'analyse, nous avons pris en considération l'ensemble des catégories aussi bien les étudiants avec permis d'études, les étudiants visiteurs que les étudiants détenant le statut de résident permanent. L'Université Laval souhaite améliorer l'accueil, l'encadrement et l'intégration de tous les étudiants qui ont fait leurs études hors du Québec et qui éprouvent des difficultés à s'adapter à un nouvel environnement.

Soulignons que l'expression « étudiants internationaux » remplace de plus en plus celle d'étudiants étrangers. Plusieurs organismes (OCDE, CSE) et personnes, y compris à l'Université Laval, emploient cette expression. Cependant, certains linguistes sont réticents quant à l'usage de cette expression. La direction de l'Université devrait se prononcer sur la terminologie que souhaite adopter l'Université Laval dans le cadre de sa politique d'internationalisation. Elle devrait aussi prendre en considération le fait que les étudiants interrogés ont une préférence pour le vocable « étudiants internationaux » qui a une connotation plus positive que celui d'« étudiants étrangers ». De plus, selon plusieurs intervenants, l'expression « étudiants internationaux » témoigne d'une marque de respect envers la population considérée, d'où son utilisation par certains services de l'Université.

3.2 Accueil, encadrement et intégration des étudiants selon la politique universitaire

Comme il a été mentionné précédemment, la problématique de l'accueil, de l'encadrement et de l'intégration des étudiants étrangers n'est pas nouvelle pour la Commission des affaires étudiantes. En 1991, la Commission a émis un avis touchant l'accueil et les conditions de vie des étudiantes et des étudiants étrangers à l'Université Laval. Il s'ensuivit, en 1995, l'adoption par le Conseil d'administration d'une politique d'accueil des étudiantes et des étudiants étrangers. Cette politique fut abrogée en 2001, au profit d'une politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration touchant l'ensemble des étudiants de l'Université Laval proposée conjointement par la Commission des affaires étudiantes et la Commission des études. Nous reprenons, dans ce qui suit, les trois éléments de cette politique. Soulignons que ces éléments constituent le cadre d'analyse dans lequel s'inscrit notre mandat.

1. « **L'accueil** renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux.
2. **L'encadrement** se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle.
3. **L'intégration** réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire. » (Université Laval, 2001)

D'après l'énoncé de cette politique, les étudiants étrangers⁷ ne sont pas considérés comme une catégorie à part, bien que leurs conditions de séjour, d'études et leurs besoins soient spécifiques.

⁷« La Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants [...] s'applique à tous les étudiants admis à l'Université Laval, quels que soient leur origine et leur statut » (Université Laval, 2001).

DEUXIÈME PARTIE

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS ET DES TRAVAUX

Cette section présente une synthèse des informations recueillies lors des consultations et des travaux menés au cours des derniers mois auprès des responsables et des représentants des associations étudiantes, des organismes de direction, des services et des facultés de l'Université Laval. L'information est traitée dans un continuum logique, soit l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers. Chaque étape de ce processus fait l'objet d'une analyse concernant les difficultés et de recommandations spécifiques de la part de la Commission.

1. Accueil

Le thème de l'accueil fait référence à toutes les démarches qui sont entreprises afin d'informer et d'aider les étudiants étrangers avant leur arrivée, à leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux.

1.1 Processus d'admission

Suite aux entrevues menées auprès des étudiants étrangers et des responsables des services impliqués auprès de ces étudiants, nous avons cerné certaines difficultés.

Étapes du processus d'admission pour l'étudiant et formalités de séjour

Les premières difficultés ont trait au processus d'admission : les étapes de ce processus sont nombreuses, parfois complexes et laborieuses. En effet, un étudiant étranger doit d'abord déposer une demande d'admission à l'Université, et suite à la réception d'une offre d'admission conditionnelle ou définitive, il peut entreprendre des démarches en vue d'obtenir le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et le permis d'études du gouvernement du Canada.

Les étudiants rencontrés dénoncent la lourdeur des démarches administratives pour pouvoir étudier au Québec. Certains se sont dits confus dans ce long processus. Le Certificat d'acceptation du Québec semble particulièrement difficile à obtenir. Malheureusement, il n'est pas valide pour toute la durée des études, mais se limite plutôt à une durée fixe. On estime qu'un intervalle de huit à dix mois est nécessaire pour compléter les formalités et recevoir les approbations requises. Toutefois, la majorité des étudiants rencontrés semblent avoir apprécié les contacts avec l'ambassade du Canada dans leur pays respectif.

Ces difficultés d'ordre administratif ne sont pas du ressort de l'Université Laval. Notre institution doit néanmoins accentuer ses démarches en vue de signaler ces lourdeurs administratives aux différentes instances gouvernementales chargées du traitement des demandes de permis d'études des étudiants étrangers. Ainsi, selon la registraire, le travail des universités québécoises serait facilité si les ministères impliqués dans les formalités de séjour des étudiants étrangers – ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – simplifiaient ces formalités et

coordonnaient leurs actions respectives afin de réduire les délais de traitement des dossiers pour l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (MICC) et du permis d'études (CIC).

Recrutement, admission et évaluation des candidats

L'admission est en lien avec le recrutement. À l'heure actuelle, il n'existe pas de véritable coordination entre les différentes instances chargées du dossier des étudiants étrangers. Dans un premier temps, il faudrait préciser les objectifs de recrutement de chaque faculté, et de l'Université Laval dans son ensemble, afin d'améliorer et de faciliter le processus d'admission et d'évaluation des dossiers des étudiants étrangers.

Recrutement des étudiants étrangers

Nous ne pouvons pas analyser le processus d'admission des étudiants étrangers sans parler d'abord de recrutement. Combien d'étudiants étrangers voulons-nous accueillir? Quelles sont nos capacités d'accueil? Quels sont les moyens que nous mettons à leur disposition? Le processus d'admission des étudiants étrangers doit s'inscrire dans un plan de recrutement institutionnel défini par l'Université. En se basant sur ces grandes orientations, les facultés devront établir leur capacité d'accueil, que ce soit pour le premier cycle ou pour les cycles supérieurs. La Division de la promotion et du recrutement prendra ensuite le relais en matière de promotion des offres de formation. De son côté, le Bureau du registraire traitera en priorité les demandes d'admission qui répondent aux capacités d'accueil des facultés et des directions de programme.

Traitement des demandes d'admission des étudiants étrangers

Le Bureau du registraire souhaite faciliter les étapes du processus d'admission. Récemment, il a mis en place un nouveau système de gestion qui a pour but de simplifier certaines démarches liées à l'admission. Ainsi, il a depuis peu instauré « un entrepôt » de transition des demandes reçues par Internet, ce qui a pour but de faciliter le traitement prioritaire des dossiers d'admission des candidats étrangers. Le paiement en ligne des frais d'analyse de dossier est maintenant disponible. La modernisation du système de gestion des études permettra également de réduire les délais de réponse. Par ailleurs, le Bureau du registraire a aussi des responsabilités en matière d'évaluation des dossiers des candidats et de connaissance des systèmes éducatifs et des établissements étrangers.

Évaluation des demandes d'admission au sein des facultés

Si certaines conditions de gestion ont été améliorées, des difficultés liées à l'évaluation des demandes d'admission des étudiants étrangers demeurent importantes. Certaines facultés ont opté pour une centralisation des opérations d'admission des étudiants étrangers. Nous pouvons citer l'exemple de la Faculté des sciences et de génie (FSG) où la direction de la Faculté a décidé, il y a quelques années, en accord avec les départements et les programmes, de centraliser les opérations d'admission en ce qui a trait aux étudiants étrangers de premier cycle. Chaque demande d'admission des étudiants étrangers de premier cycle est donc analysée par le conseiller à la gestion des études (spécialement affecté aux étudiants étrangers) qui détermine, le cas échéant, une scolarité transitoire qui doit être réalisée hors programme. En ce qui concerne les étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles, les décisions d'admission sont prises au sein des programmes. Le conseiller à la gestion des études revoit, par la suite, l'ensemble des dossiers pour s'assurer que tout est conforme. Ce

mode d'organisation de la FSG en matière d'admission et d'encadrement des étudiants étrangers de premier cycle fait l'unanimité des intervenants. On retrouve un dispositif presque similaire au sein de la Faculté des lettres où une conseillère à la gestion des études est entièrement affectée aux étudiants étrangers. Signalons que la Faculté des lettres affiche clairement son orientation internationale en ayant une personne qui porte le titre de vice-doyen aux études et aux affaires internationales, une première à l'Université Laval. Ce dernier affirme que sa faculté souhaite augmenter significativement le nombre d'étudiants étrangers dans ses programmes. Pour ce faire, elle mise sur le profil international et les ententes signées avec les universités étrangères pour recruter plus d'étudiants. Ces initiatives devraient être généralisées à l'ensemble des facultés qui accueillent un nombre important d'étudiants étrangers.

Critères d'admission

Les critères d'admission des étudiants posent certains problèmes. Il est parfois très difficile d'apprécier à leur juste valeur les candidatures d'étudiants provenant, notamment, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. On ne connaît pas toujours bien les établissements, les programmes et les cours. Les préalables manquent fréquemment, notamment en mathématiques, et la maîtrise de la langue française laisse parfois à désirer. En outre, les critères de sélection des candidatures ne sont pas établis de manière précise.

Distinction entre admission et inscription

Certains étudiants étrangers ne comprennent pas la différence entre l'admission à un programme et l'inscription nécessaire aux activités de formation. L'admission consiste à déposer une demande auprès du Bureau du registraire, c'est une condition préalable à la poursuite des études universitaires. Les candidats doivent remplir un formulaire de demande d'admission et l'offre d'admission est nécessaire pour obtenir le CAQ et le permis d'études. L'inscription « constitue la seconde des deux étapes administratives préalables à la poursuite des études universitaires. L'étudiant s'inscrit aux activités de formation qu'il entend suivre à sa première session à l'Université (session d'admission), après quoi l'Université, en inscrivant son nom dans les registres officiels, reconnaît à l'étudiant les droits que lui confère ce titre » (Guide de l'admission aux études supérieures 2005-2006).

Dans certains cas, on a remarqué que les étudiants étrangers ne font pas cette distinction entre admission et inscription. Certains suivent tous les cours à option listés sur le formulaire en pensant qu'il s'agit de cours obligatoires comme dans leur pays d'origine. Dans *le Guide pratique destiné aux étudiants étrangers : Pour une arrivée réussie* publié par le Bureau du registraire, il est fait mention de l'inscription aux activités de formation. Il semble que ces informations ne soient pas toujours comprises par l'ensemble des étudiants étrangers, car pour la majorité d'entre eux l'admission à un programme est synonyme d'inscription. Au cours de leur formation antérieure, ils ont rarement eu la possibilité de choisir leurs activités de formation et l'horaire de leurs cours.

Arrivée tardive

L'arrivée tardive, due à des formalités administratives (visa) ou à des raisons personnelles, engendre des difficultés pour les étudiants étrangers. À ce propos, la DGPC remarque que les étudiants étrangers qui arrivent après le début de la session éprouvent rapidement des difficultés académiques, notamment ceux qui sont dans des programmes où il y a des

laboratoires à suivre. Les exercices sont donnés dès les premiers cours et sont souvent comptés dans la note finale. Non seulement ces étudiants manquent les explications, mais ils partent avec une note plus faible. Puisque les étudiants étrangers sont habitués à la seule évaluation finale, ils peuvent ne pas réaliser l'ampleur du problème avant la fin de la session. Il est alors trop tard.

Recommandations concernant le processus d'admission

Recommandation 1

Que l'Université Laval, de concert avec d'autres universités québécoises, accentue ses représentations auprès des différentes instances gouvernementales afin de simplifier les formalités et les modalités de séjour des étudiants étrangers.

Recommandation 2

Que des objectifs précis en matière de recrutement des étudiants étrangers soient établis au niveau universitaire et facultaire, en vue notamment de faciliter le traitement des demandes d'admission.

Recommandation 3

Que le Bureau du registraire et les facultés en charge de l'évaluation des demandes d'admission des étudiants étrangers améliorent leurs pratiques d'évaluation des acquis scolaires, en particulier la maîtrise de la langue française et le niveau en mathématiques.

Recommandation 4

Que les étudiants étrangers soient formellement testés en matière de connaissance du français avant leur inscription dans le programme.

Recommandation 5

Que le Bureau du registraire et le Bureau d'accueil et d'animation du Service des affaires étudiantes améliorent la diffusion de l'information, notamment en ce qui a trait à la distinction entre l'admission et l'inscription dans les guides pratiques destinés aux étudiants étrangers.

1.2 Accueil et information

De nombreuses unités se préoccupent de l'accueil des étudiants étrangers, mais leur dispositif d'accueil pourrait être amélioré par l'instauration d'une coordination entre les différents services. Nous présentons dans ce qui suit les principales unités et associations chargées de les accueillir et de les informer durant les premiers jours de leur arrivée et tout au long de leur séjour.

Accueil et accompagnement des étudiants étrangers (AAEE) du Bureau d'accueil et d'animation (BAA) du Service des affaires étudiantes (SAE)

L'Accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers est une composante au sein du Bureau d'accueil et d'animation du Service des affaires étudiantes. L'AAEE remplace, depuis le 1^{er} juin 2004, le Bureau d'accueil des étudiants étrangers (BAEE). L'AAEE se veut « un lieu de référence pour tout ce qui concerne les attentes particulières et les besoins spécifiques que peuvent rencontrer les étudiants étrangers » (*Guide de séjour des étudiants étrangers 2005-2006*). Les ressources humaines et financières du AAEE sont très limitées. À ce sujet, mentionnons que ce service ne comprenait, à l'automne 2005, que l'équivalent de 1,3 employé temps plein. Récemment, une personne supplémentaire a été affectée, à mi-temps, à l'accompagnement. Ce service se charge de la publication du *Guide de séjour des étudiants étrangers* ainsi que de l'organisation d'une activité d'accueil pour les nouveaux étudiants. Cette activité⁸ est offerte, au coût de 5 dollars, à l'intention de tous les nouveaux étudiants, qu'ils soient québécois, canadiens ou étrangers. Auparavant, les étudiants étrangers avaient droit à une journée d'accueil spécialement organisée à leur intention, « Journée d'accueil des étudiants étrangers », au cours de laquelle on y présentait les différents services de l'Université et la culture québécoise. Toutefois, avec la nouvelle organisation du AAEE, les responsables ont étendu cette activité à tous les nouveaux étudiants.

En ce qui concerne l'organisation des services aux étudiants étrangers, on note aussi que l'Université Laval offre une approche différente de celle des autres universités québécoises. À Laval, on retrouve un mode d'organisation plus centralisé, avec une structure d'accueil légère constituée de l'AAEE dont le mandat principal est de référer les étudiants vers les services centraux de l'Université, par exemple, le Bureau du registraire. Dans la majorité des autres universités québécoises, on retrouve un guichet unique beaucoup plus étoffé qui permet d'offrir sur place un service plus complet. Cette « porte d'entrée officielle » permet d'assurer un accompagnement et un suivi plus personnalisés. Les journées d'accueil sont gratuites, de plus grande ampleur et plus nombreuses. À titre d'exemple, le Bureau des activités étudiantes internationales (BAEI) de HEC Montréal offre cinq journées d'accueil à l'intention des étudiants étrangers. Un kiosque d'accueil est installé en permanence et on propose des ateliers de recherche de logement ou d'informations pratiques, des visites guidées de l'École et des activités sociales avec les associations (informations sur le parrainage, par exemple). Ce Bureau organise aussi, à l'intention des étudiants participant à des programmes d'échanges, des semaines d'accueil comprenant la cueillette à l'aéroport, un cocktail de bienvenue, des visites guidées de l'École et de la ville de Montréal, des ateliers sur la culture québécoise, des activités d'intégration, etc. Les étudiants étrangers inscrits à l'Université Concordia peuvent aussi compter sur une équipe de huit personnes pour les accueillir et les informer tout au long de leur séjour d'études, ils ont baptisé ce service « home away from home ». McGill, pour sa part, a mis en place un programme spécial de parrainage « international student buddy program ». L'étudiant étranger qui souhaite bénéficier de ce programme peut en faire la demande par courriel, auprès du Service aux étudiants étrangers, avant son arrivée à Montréal.

Soulignons aussi que les sites Internet de toutes les universités québécoises qui accueillent un nombre important d'étudiants étrangers offrent de l'information pertinente, à jour et parfois

⁸ « La Journée d'accueil se veut un geste de bienvenue, d'hospitalité, dans un contexte festif pour aider les nouvelles et les nouveaux étudiants étrangers à mieux découvrir leur nouveau milieu de vie et d'études et à connaître un peu plus la culture de leur nouvel environnement humain. » www.bae.ulaval.ca

dans d'autres langues (anglais et espagnol). L'Université Laval gagnerait beaucoup en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs.

Bureau du registraire

Le Bureau du registraire joue également un rôle important dans l'accueil des étudiants étrangers. Rappelons qu'il publie un document intitulé *Guide pratique destiné aux étudiants étrangers : Pour une arrivée réussie*, document pouvant être consulté dans le site Internet de l'Université en version française et, depuis quelques mois, en versions anglaise et espagnole. À travers ce guide, l'étudiant étranger reçoit, avant son départ, tous « les renseignements indispensables à une arrivée réussie à l'Université Laval ». À son arrivée, il est invité à se rendre au Bureau du registraire pour y déposer les pièces légales (CAQ, permis d'études et passeport). À cette occasion, ce service organise, en début de session, des séances d'informations sur la vie à l'Université Laval et à Québec et remet des pochettes de documents aux nouveaux arrivants. Soulignons que ce service est souvent « le point d'accueil » des étudiants étrangers. Selon une intervenante du Bureau, « le contact de ces étudiants avec le BR se fait souvent au moment le plus critique de leur séjour. Ils sont seuls, ils ne savent pas trop où aller et parfois ils ne comprennent pas du tout le français ». On voit même des étudiants étrangers arriver directement avec leurs valises au BR. Pour faciliter ce premier contact, le Bureau emploie plusieurs étudiants étrangers, au début de chaque session, afin de mieux accueillir les nouveaux arrivants, soit dans leur langue d'origine, soit en anglais ou en espagnol. Ce service travaille en collaboration avec le BAA.

Bureau international

Le Bureau international, bien que son champ d'action couvre la mobilité étudiante *sortante* (étudiant québécois qui souhaite poursuivre un séjour d'études à l'étranger) et *entrante* (étudiant visiteur appartenant à un programme d'échange), n'a pas pour fonction d'accueillir les étudiants étrangers. Dans le site Internet de l'Université, l'étudiant visiteur peut néanmoins obtenir quelques informations sur les formalités de séjour. On se doit de remarquer que, dans d'autres universités québécoises, le Bureau international, ou son équivalent, est l'unité responsable des activités d'accueil et d'animation des étudiants étrangers.

Associations nationales d'étudiants étrangers

Les associations nationales d'étudiants étrangers jouent un rôle clé dans l'accueil de leurs compatriotes. Elles visent à procurer un soutien moral et affectif ; elles donnent des conseils pratiques et offrent parfois un soutien financier de dépannage. Très récemment, l'ASÉTIL (principale association d'étudiants étrangers) a eu accès à la liste et aux courriels des étudiants étrangers nouvellement inscrits, ce qui va faciliter les contacts avec eux. Notons que certains étudiants étrangers refusent cependant l'aide de ces associations et préfèrent se débrouiller autrement.

Facultés

L'accueil par les diverses facultés, directions de programme, associations départementales et facultaires est limité. Pourtant, les nouveaux arrivants gagneraient à être informés du fonctionnement de l'unité à laquelle ils sont rattachés : présentation des enseignants, connaissance des collègues étudiants, organisation des études, droits et responsabilités de chacun, etc.

Les facultés pourraient s'inspirer des activités offertes par l'École de langues qui a une longue expérience en matière d'accueil des étudiants étrangers. L'École a son propre service d'animation et d'intégration auquel les étudiants peuvent se référer en tout temps et un animateur est toujours présent. Parmi les activités menées par le service d'animation et d'intégration, il y a un déjeuner d'accueil avec les enseignants à la fin de la première semaine de chaque session et un système de parrainage bilingue. Le service d'animation et d'intégration offre aussi des visites guidées à l'extérieur du campus, parfois sous forme de rallye, et des excursions de type cabane à sucre. Une chorale est formée à chaque session permettant des échanges culturels très riches. Selon les propos de la directrice, « ce sont des petits moyens, mais ce sont des moyens qui font que les étudiants s'approprient le milieu québécois ».

En conclusion, même si certains points peuvent être améliorés, les étudiants étrangers semblent, dans l'ensemble, relativement satisfaits de l'accueil dont ils bénéficient à l'Université Laval. En effet, les diverses activités proposées en début de session sont très appréciées. On note, toutefois, le nombre important de documents reçus à leur arrivée. Les démarches avec les différents services et la direction de programme sont nombreuses et certains ont signalé manquer de temps pour participer à des activités d'accueil, notamment Rendez-vous Laval. Certains mentionnent que l'accueil par leurs pairs leur a été plus utile que celui officiel de l'Université. Les étudiants étrangers déplorent le fait qu'il n'y ait pas de « porte d'entrée officielle » où ils peuvent se rendre à leur arrivée à l'Université. On souhaite donc un lieu de référence où l'accompagnement serait plus facile. En ce qui concerne l'idée d'avoir un parrain pour accompagner chaque nouveau arrivant à l'Université, on en confirme la pertinence en autant que cela n'empêche pas les associations d'étudiants étrangers d'entrer en contact avec les arrivants.

La Commission formule un ensemble de recommandations permettant d'améliorer les services aux étudiants étrangers. En ce qui concerne le financement de ces mesures, les membres de la Commission estiment que l'Université devrait les considérer comme un investissement et en assumer les éventuels coûts. En effet, les services aux étudiants étant partiellement financés par les frais afférents, les membres ont soulevé des inquiétudes quant à une possible augmentation de ces frais.

Recommandations concernant l'accueil et l'information

Recommandation 6

Qu'une personne en charge de la coordination du dossier des étudiants étrangers à l'Université soit nommée afin d'assurer la cohérence des actions mises en place par les différentes unités.

Recommandation 7

Que l'on mette sur pied une table de concertation qui réunit les principaux intervenants.

Recommandation 8

Que soit consolidée la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers, notamment par la mise en place d'un « guichet unique » clairement défini où l'étudiant peut se rendre dès son arrivée à l'Université Laval.

Recommandation 9

Que chaque faculté identifie un répondant facultaire pour la coordination du dossier des étudiants étrangers au sein de son unité.

Recommandation 10

Que des moyens additionnels d'ordre financier et humain soient alloués aux services chargés d'accueillir et d'informer les étudiants étrangers et que des nouveaux programmes et activités d'accueil structurés soient instaurés.

Recommandation 11

Que l'on poursuive, sur une base expérimentale, le système de parrainage mis en place par le Service des affaires étudiantes pour les étudiants étrangers qui souhaitent un plus grand accompagnement.

Recommandation 12

Que l'Université Laval actualise les sites Internet des principaux services destinés aux étudiants étrangers et que l'information soit également diffusée en anglais et en espagnol.

Recommandation 13

Que le personnel de l'Université, notamment celui en contact avec les étudiants étrangers participe aux activités de formation sur la communication interculturelle qui sont offertes sur le campus.

2. Encadrement

L'encadrement des étudiants étrangers comporte plusieurs dimensions, dont un soutien pédagogique, administratif et personnel tout au long de leur formation. En effet, un étudiant étranger doit non seulement s'adapter à une nouvelle culture scolaire, mais aussi à un nouvel environnement social.

2.1 Encadrement pédagogique et administratif

Les étudiants rencontrés se disent, dans l'ensemble, satisfaits de leurs études à l'Université Laval. Pour certains, l'Université leur a permis de grandir en favorisant leur autonomie. Ils apprécient aussi la proximité des enseignants avec les étudiants. Cependant, les étudiants étrangers ont insisté sur la nécessité de conscientiser les enseignants et les étudiants québécois aux questions interculturelles afin d'assurer une meilleure communication.

Si le degré de satisfaction des étudiants étrangers à l'égard des études est relativement bon, soulignons que leur degré d'adaptation et les besoins d'encadrement pédagogique sont différents selon le cycle d'études et selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les étudiants des cycles supérieurs ainsi que les étudiants en mobilité institutionnelle réussissent mieux. En revanche, les étudiants du premier cycle se heurtent à certaines difficultés académiques.

Étudiants de premier cycle

Les difficultés éprouvées par les étudiants du premier cycle ont été clairement identifiées par la DGPC dans un rapport⁹ intitulé *Favoriser la réussite des étudiants d'origine étrangère à l'Université Laval - Analyse de besoins dans une démarche de conception d'une formation*. De cette analyse sont ressorties trois causes principales aux problèmes académiques des étudiants d'origine étrangère. La première cause est directement liée au système scolaire d'où provient l'étudiant. L'intégration à notre système devient rapidement problématique pour plusieurs étudiants. La deuxième cause est la langue dans laquelle les études ont été suivies avant l'arrivée à l'Université Laval. Même s'ils parlent français, la qualité de la langue écrite n'est pas toujours de niveau universitaire. Finalement, la dernière cause est la culture de l'étudiant. Par exemple, certains étudiants n'ont pas l'habitude de s'adresser aux professeurs comme c'est possible de le faire ici. Ils n'osent donc pas poser des questions lorsqu'ils ne comprennent pas certains aspects du cours.

Une façon de contrer ces difficultés est d'imposer des cours compensateurs aux étudiants étrangers. À ce propos, les règles ont été modifiées pour mieux répondre à la situation actuelle. Seuls les étudiants d'origine étrangère ayant l'équivalent de treize années de scolarité et qui sont admis dans leur programme peuvent se présenter aux examens de dispense de ces cours. Les autres étudiants doivent faire la mise à niveau qui leur est demandée avant d'intégrer le cursus normal du programme. Les enseignants qui donnent les cours compensateurs croient que cette année de mise à niveau est très utile et ce, au-delà de la dimension académique. En effet, c'est pendant cette année que les étudiants d'origine étrangère se familiarisent avec notre système d'éducation et avec notre culture. Les cours compensateurs se révèlent donc un bon moyen pour faciliter l'intégration de ces étudiants, et ainsi accroître leurs chances de réussite.

Par ailleurs, les rencontres des membres de la Commission avec certains directeurs de programme ou responsables de service ont révélé d'autres sources de difficultés auxquelles doivent faire face les étudiants étrangers, notamment une méconnaissance des règlements et des méthodes de travail différentes. Les méthodes d'apprentissage sont différentes de celles de leur pays d'origine. Les étudiants étrangers se plaignent souvent d'une trop grande quantité de matière à apprendre par cœur pour réussir aux examens. Par ailleurs, les cours de trois heures peuvent représenter une nouveauté à laquelle ils doivent s'adapter et ils peuvent avoir de la difficulté à gérer leur temps et à étudier de façon efficace. Parfois, les étudiants semblent accorder peu d'importance aux échéances de remise de travaux ou perçoivent différemment la notion de plagiat telle qu'elle est énoncée dans les règlements de l'Université. Cependant, il ne faut pas penser que ces problèmes sont propres aux étudiants étrangers accueillis à l'Université Laval. N'importe quel étudiant soumis à une nouvelle culture scolaire doit s'adapter. De son côté, l'université d'accueil doit mettre en place des mécanismes qui facilitent cette adaptation. Par exemple, soulignons que la Faculté des sciences de l'administration propose un cours « ADM-22892 Études universitaires, outils et préparation ».

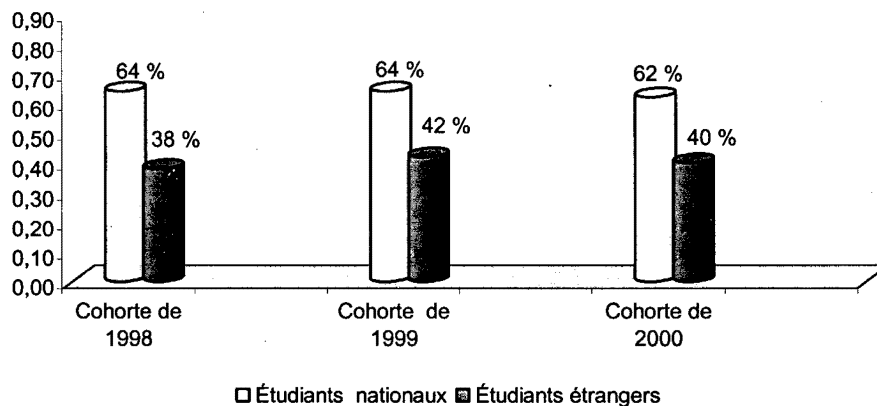
Pour documenter les difficultés scolaires des étudiants étrangers, les membres de la Commission ont demandé au Bureau du registraire de leur fournir les statistiques sur les taux de diplomation des étudiants étrangers et des étudiants nationaux¹⁰. Pour le premier cycle, toutes facultés confondues, le taux de diplomation est plus élevé chez les étudiants nationaux

⁹ Étude conduite par Mme Annie Pilote, présentement professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.

¹⁰ Dans cette catégorie, on inclut les étudiants ayant la citoyenneté canadienne et les résidents permanents.

que chez les étudiants étrangers (graphique 1), l'écart oscille entre 22 et 26 points, ce qui démontre que certains étudiants étrangers de premier cycle éprouvent de réelles difficultés scolaires et n'obtiennent pas de diplôme dans les mêmes proportions. Ce constat pousse certaines unités à remettre en question l'admission des étudiants étrangers. Par exemple, en ce qui concerne la Faculté des sciences de l'administration, le taux de diplomation des étudiants étrangers se situe entre 52 % et 56 %, alors qu'il se situe entre 73 % et 81 % pour les étudiants nationaux.

GRAPHIQUE 1
COMPARAISON DES TAUX DE DIPLOMATION DES ÉTUDIANTS NATIONAUX ET
DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU PREMIER CYCLE (COHORTES DE 1998, 1999, 2000)

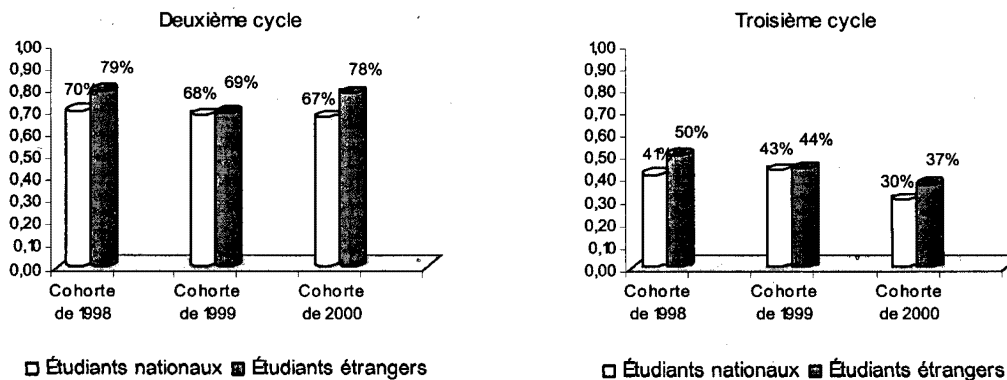


Source : Bureau du registraire

Étudiants des cycles supérieurs

Contrairement aux étudiants du premier cycle, les étudiants étrangers des cycles supérieurs ne semblent pas éprouver de difficultés académiques majeures. Ces étudiants progressent généralement plus vite dans leurs études que les étudiants québécois, notamment parce qu'ils sont à temps plein. D'après le graphique 2, on constate que le taux de diplomation est relativement plus élevé chez les étudiants étrangers, que ce soit pour le deuxième cycle ou le troisième cycle.

GRAPHIQUE 2
COMPARAISON DES TAUX DE DIPLOMATION DES ÉTUDIANTS NATIONAUX ET DES
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES
(COHORTES DE 1998, 1999, 2000)



Source : Bureau du registraire

Toutefois, notons que, parmi ces étudiants, certains accordent peu d'importance aux règlements, par exemple, le défaut de présenter des documents à l'échéance, ce qui peut engendrer des problèmes administratifs. Il faut aussi noter que la personne la plus importante pour un étudiant est son directeur de recherche. L'étudiant est en contact régulier avec ce dernier et le prend parfois comme confident ou mentor. Le directeur de recherche pourrait donc être appelé à jouer un plus grand rôle en matière d'intégration des étudiants étrangers. Cette question de l'encadrement aux cycles supérieurs et de la relation étudiant-directeur de recherche est débattue à l'heure actuelle au sein de la communauté universitaire. L'ÆLIÉS a élaboré un *Plan de collaboration entre directeur de recherche et étudiant-chercheur* qui vise à améliorer cet encadrement. Les étudiants étrangers des cycles supérieurs, au même titre que les étudiants nationaux, pourront bénéficier de ce nouveau plan. La Faculté des études supérieures (FÉS) a formé un groupe de travail sur l'encadrement aux cycles supérieurs et la relation étudiant-directeur de recherche. Ce groupe a produit un rapport qui a fait l'objet de discussions soutenues au Conseil de la FÉS au cours de l'année 2005-2006.

Étudiants visiteurs

En ce qui concerne les étudiants en mobilité institutionnelle, ils réussissent dans l'ensemble très bien. En général, ils sont satisfaits de leur séjour à l'Université Laval. La seule difficulté a trait à la poursuite de leurs études, une fois le programme de mobilité terminé. Il faut les informer de la nécessité de déposer une demande d'admission à l'Université Laval pour être en mesure de poursuivre leurs études.

Recommandations concernant l'encadrement pédagogique et administratif

Recommandation 14

Qu'un cours sur la préparation aux études universitaires soit proposé à tous les étudiants étrangers de premier cycle de culture scolaire différente.

Recommandation 15

Que les facultés offrent aux étudiants étrangers un encadrement adapté à leurs besoins et qu'elles favorisent leur intégration aux travaux d'équipe et en classe. Les enseignants devraient fortement recommander que les équipes soient formées d'étudiants étrangers et québécois.

Recommandation 16

Que le corps enseignant soit davantage sensibilisé à la dimension interculturelle et qu'il ait accès à des activités de formation sur la communication interculturelle.

2.2 Encadrement personnel

Au cours de leur séjour d'études à l'Université, certains étudiants étrangers éprouvent des difficultés d'ordre académique ou des difficultés d'adaptation psychologique et culturelle qui nécessitent un encadrement personnel. Des services spécialisés tels que le Centre d'orientation et de consultation psychologique (COCP) du SAE, le Centre d'intervention en matière de harcèlement (CIMH), le Bureau de l'ombudsman et le Bureau d'information et des

plaintes (BIP) de la CADEUL viennent en aide aux étudiants. Des entrevues avec les responsables de ces unités ont révélé que les étudiants étrangers avaient recours à ces services.

Dans son rapport annuel 2003-2004 intitulé *L'obligation de réussir*, l'ombudsman note que « Les étudiants étrangers représentent 22,42 % du total des demandeurs étudiants, soit, en proportion, trois fois plus que leur part des effectifs (5,7 %) ». Les dernières statistiques nous révèlent que cette situation s'est accentuée, ainsi « sur les quatre dernières années, leur nombre est passé de 36 en 2000-2001, à 63 en 2001-2002, 77 en 2002-2003, 111 en 2003-2004, puis 113 pour l'exercice actuel, soit trois fois plus qu'il y a quatre ans » (Rapport annuel 2004-2005, *Ecouter et apprendre*).

En ce qui concerne le COCP, en 2004-2005, 192 des 3 300 consultations provenaient d'étudiants étrangers. Ces consultations portaient majoritairement sur le rendement scolaire. La différence entre les consultations des étudiants québécois et celles des étudiants étrangers réside dans le nombre plus important de rencontres nécessaires à la résolution de problèmes.

Par ailleurs, certains étudiants étrangers victimes de harcèlement ont consulté le Centre d'intervention en matière de harcèlement. On remarque que les personnes qui se disaient être victimes de harcèlement étaient toutes des femmes. Ces étudiantes mentionnaient être harcelées soit psychologiquement, soit sexuellement ou les deux en même temps. Selon la directrice du Centre, la première chose à faire dans un cas de harcèlement est de dénoncer la situation. Il faut dire les choses, non pas pour alarmer, mais pour informer la communauté universitaire. Il est bon de rappeler que l'Université Laval a adopté, en juin 2004, un règlement pour contrer le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel. S'appuyant sur plusieurs instruments juridiques, notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'Université considère qu'il est de « sa responsabilité de créer et de maintenir, pour tous les membres de la communauté universitaire un milieu de travail et d'études harmonieux, de même qu'un environnement propice à la réalisation de ses missions d'enseignement et de recherche, où chaque membre ou personne usagère a droit au respect et à la dignité. »

Les étudiants étrangers ont également eu recours au BIP de la CADEUL. À l'hiver 2005, ils représentaient 25 % des demandes traitées. Depuis quelques années, ce service est de plus en plus sollicité par les étudiants étrangers. Un responsable du BIP soulignait « qu'en cherchant à comprendre l'origine de cet état de fait, le personnel du BIP a vite pu mettre en lumière deux corollaires du phénomène :

- Les étudiants étrangers qui fréquentent l'Université Laval sont confrontés à une multitude de défis et de contraintes de nature administrative, légale, financière, académique, culturelle ou psychologique que les étudiants québécois ne connaissent pas ou très peu.
- Trop souvent, les acteurs du campus méconnaissent la réalité des étudiants étrangers qui fréquentent l'Université Laval. »

Recommandations concernant l'encadrement personnel

Recommandation 17

Que les services spécialisés (SAE et autres) continuent de développer des programmes d'intervention et d'accompagnement destinés aux étudiants étrangers en difficulté et qu'ils veillent à diffuser l'information sur l'existence de ces programmes auprès de ces personnes.

Recommandation 18

Que les services spécialisés (SAE et autres) apportent leur soutien aux instances en lien avec les étudiants étrangers, notamment les directions de programme et le personnel enseignant.

3. Intégration

L'intégration des étudiants étrangers passe d'abord par des conditions de vie matérielle satisfaisantes et par un effort d'adaptation au nouveau milieu.

3.1 Conditions de vie

Le logement est certainement la préoccupation première des étudiants arrivant de l'étranger. Si le besoin de se loger peut être facilement comblé pour un étudiant seul, ce n'est pas le cas pour les étudiants qui arrivent avec leur conjoint et leurs enfants. En effet, le Service des résidences ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour accueillir des familles. L'Université Laval se prive donc d'un avantage concurrentiel de tout premier plan en matière d'attraction et de rétention des étudiants étrangers. L'Université McGill, reconnue pour son caractère international, possède un hôtel converti en résidences pour répondre aux besoins des étudiants et de leur famille. Notre institution doit emboîter le pas en ayant la capacité d'offrir les mêmes services. Les associations étudiantes sont sensibles à cette situation. Ainsi, récemment, l'ÆLIÉS a publié le projet *Habit'ÆLIÉS* qui propose la construction d'une résidence destinée aux étudiants des cycles supérieurs. Il y est fait mention de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers et de leur famille.

En ce qui concerne la situation actuelle, le Service des résidences engage plusieurs étudiants étrangers, et ce, de toute provenance. Cette manière de faire permet de résoudre plus facilement les conflits, souvent d'ordre culturel, entre résidents. À ce sujet, le Service des résidences constitue un lieu privilégié d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers puisqu'il regroupe plus de la moitié de l'effectif en résidence (plus de 1 000 étudiants étrangers provenant de plus de 80 pays). Au fil du temps, il a développé une expertise dont les autres services de l'Université pourraient bénéficier.

Toutefois, les étudiants étrangers manifestent une certaine insatisfaction à l'égard des services alimentaires. Dans son étude sur les étudiants internationaux, Mme Nicole Lacasse relève que « 40,91 % des répondants sont au mieux plutôt insatisfaits des services alimentaires. Plus de 10 % des répondants sont très insatisfaits ». En outre, l'interdiction récente de partager des plats préparés à la maison ne fait qu'augmenter cette insatisfaction. L'Université Laval devrait trouver une solution à ce problème et autoriser les étudiants étrangers à partager leur

nourriture sur le campus dans le cadre d'activités sociales. Elle devrait aussi, comme le recommande Mme Nicole Lacasse, « tenir compte des habitudes alimentaires différentes des étudiants internationaux et s'assurer d'offrir une bonne diversité d'aliments de qualité sur le campus ».

Recommandations concernant les conditions de vie

Recommandation 19

Que de nouvelles résidences pouvant héberger les étudiants et leur famille soient construites.

Recommandation 20

Que des services alimentaires variés et adaptés aux besoins des étudiants étrangers soient offerts.

3.2 Ressources financières et emploi

Le besoin de gagner un certain revenu est également très important pour les étudiants étrangers. Il semble que la proportion des étudiants étrangers aux prises avec des difficultés financières soit semblable à celle des étudiants québécois. Toutefois, le coût plus élevé¹¹ de leurs études rend ces difficultés plus sévères.

Certaines universités québécoises, notamment McGill, sont mieux pourvues en bourses et aide financière que Laval. L'Université devrait poursuivre ses efforts de sollicitation auprès de partenaires pour augmenter le nombre de bourses disponibles. La campagne « De toutes les révolutions » apparaît une belle occasion à saisir. On déplore, toutefois, que les partenaires de l'Université soient peu portés à contribuer au financement de bourses destinées aux étudiants étrangers. Les sommes disponibles pour cette catégorie d'étudiants sont très limitées.

Plusieurs universités québécoises offrent, à même leurs propres fonds, des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Si Laval adoptait une telle pratique, elle serait beaucoup plus concurrentielle. Il serait également souhaitable que toutes les unités concernées (facultés, groupes de recherche, etc.) unissent leurs efforts permettant de garantir aux nouveaux étudiants, notamment ceux des cycles supérieurs, des montants appréciables qui se comparent avantageusement à ceux offerts par les autres universités.

En ce qui concerne l'accès des étudiants étrangers à des emplois durant leur séjour d'études à Laval, des nouvelles dispositions viennent d'être prises. Ainsi, une nouvelle entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada autorise les étudiants étrangers à travailler hors campus. L'Université Laval a signé, à la fin du mois d'avril 2006, le protocole de mise en œuvre de ce nouveau programme. Les étudiants étrangers pourront travailler hors du campus pour un maximum de 20 heures par semaine durant les sessions d'automne et d'hiver, et à temps plein durant les vacances scolaires.

¹¹ Un étudiant étranger de premier cycle paye en moyenne 11 664 dollars en droits de scolarité, frais afférents et frais de gestion (15 crédits/automne-hiver).

Par ailleurs, le Service de placement de l'Université, en collaboration avec le gouvernement du Québec, a créé le programme Emploi-Campus pour étudiants étrangers (ECPÉÉ). Ce programme permet aux étudiants étrangers de travailler sur le campus dans un domaine lié à leurs études. Selon la directrice, « ce programme subventionne la création d'emplois axés sur la carrière pour les étudiants des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles qui ont un besoin financier et qui sont assujettis aux droits de scolarité supplémentaires ». Actuellement, le programme mérite d'être mieux utilisé car les fonds d'environ cinquante mille dollars par année ne sont jamais épuisés.

Une autre difficulté a trait aux stages obligatoires dans les programmes d'études. L'Université n'ayant pas le plein contrôle sur la législation et les offres des employeurs, il faudrait être prudent en matière de garantie donnée par l'Université en ce qui concerne les stages. En effet, des expériences malheureuses nuisent parfois à l'embauche des étudiants étrangers dans certaines entreprises. Des employeurs ayant vécu un choc culturel avec les façons de travailler différentes ne souhaitent plus investir temps et argent dans la formation de personnes d'origine étrangère, surtout dans une perspective de court terme, comme c'est le cas pour les stages. Cette situation a des répercussions sur les prochaines cohortes d'étudiants étrangers qui doivent faire face à plus de difficultés pour décrocher un stage.

En conclusion, il est de la responsabilité de l'Université Laval de joindre ses efforts à ceux des autres intervenants de la région (ville de Québec, chambres de commerces, Immigration-Québec et employeurs) afin de faciliter le placement de ses étudiants et diplômés d'origine étrangère.

Recommandations concernant les ressources financières et l'emploi

Recommandation 21

Que l'Université Laval octroie des bourses supplémentaires, notamment aux étudiants étrangers des cycles supérieurs.

Recommandation 22

Que le fonds spécial d'urgence du Bureau des bourses et de l'aide financière soit doté de moyens financiers plus importants pour venir en aide aux étudiants vivant une situation financière précaire.

Recommandation 23

Que des partenariats entre l'Université Laval et les entreprises de la région de Québec, en coordination avec les autres intervenants (ville de Québec, chambres de commerce, Immigration-Québec), soient créés en vue de favoriser une première intégration des étudiants étrangers au marché de l'emploi en portant une attention particulière aux stages.

3.3 Intégration à la communauté universitaire

L'accès aux activités d'intégration devrait être facilité. Ces activités ont comme finalité l'appropriation du nouveau milieu par les étudiants étrangers. Les échanges qui permettent aux nouveaux arrivants de faire connaître leur culture aux autres membres de la communauté universitaire et qui leur offrent l'occasion de s'intégrer à la culture du milieu d'accueil

devraient être développés. Actuellement, ce genre d'activités a surtout lieu dans les résidences, mais aurait tout intérêt à être également mis en œuvre dans les facultés et dans l'ensemble du campus. Le Carrefour interculturel étudiant de Laval (CIEL) organise une série de rencontres et d'échanges sur les thèmes comme le choc des cultures, les relations hommes-femmes, etc. qui devraient être soutenues et accentuées.

Par ailleurs, l'ÆLIÉS propose la création d'une « Maison internationale comme lieu de mixité sociale, culturelle et linguistique ». Ce lieu comprendrait plusieurs services et « viserait à favoriser les échanges d'idées entre les étudiants étrangers de diverses origines et les étudiants québécois qui souhaitent s'ouvrir sur le monde ou partir à l'étranger ». On pourrait organiser, dans cette Maison, des débats autour de thèmes comme l'intégration des étudiants étrangers à la société québécoise, l'immigration, le racisme ou la diversité culturelle. Soulignons, à ce sujet, que certains étudiants sont d'avis qu'il y a beaucoup de préjugés défavorables à leur égard à cause de leur code vestimentaire qui ne correspond pas à la norme ou pour d'autres raisons liées à leur origine ethnique. On notera avec intérêt que, pour contrer de tels préjugés, l'Université de Montréal a adopté une politique sur l'adaptation à la diversité culturelle qui s'inscrit dans le cadre de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

L'intégration à la communauté universitaire passe aussi par la place de la religion. Pour le moment, les différents groupes religieux sont accommodés au fur et à mesure que les besoins se présentent. Comme partout dans le monde, la communauté lavalloise fait face à un regain de ferveur religieuse. L'Université Laval doit être vigilante pour accommoder de façon raisonnable ces groupes et pour rappeler à chacun ses droits et ses obligations. Notons que la Faculté des sciences et de génie ajuste les dates d'examen (roulement des examens de fin de semaine) pour des motifs d'accommodement religieux.

Recommandations concernant l'intégration à la communauté universitaire

Recommandation 24

Que des activités culturelles et sociales soient organisées plus fréquemment et pas seulement en début de session. Que les unités organisatrices veillent à diffuser le plus largement possible ces informations à l'aide d'un bulletin électronique.

Recommandation 25

Que les associations étudiantes facultaires jouent un plus grand rôle dans l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

Recommandation 26

Qu'une « Maison internationale », comme lieu de mixité sociale, culturelle et linguistique, soit créée.

3.4 Intégration à la ville de Québec et immigration

La ville de Québec souhaite accueillir davantage d'immigrants, mais actuellement les programmes d'accueil sont plutôt restreints. Le soutien aux communautés culturelles à Québec est très limité. Il est difficile de se loger et certains propriétaires de logement

entretiennent des préjugés. On souhaite que la ville de Québec, en collaboration avec l'Université, organise des séances d'information et des activités pour expliquer à la population la richesse que représentent les étudiants étrangers pour la région. Soulignons aussi qu'il y a peu « d'ambiance étudiante » en dehors du campus universitaire et que les étudiants étrangers ne s'intègrent pas facilement dans la ville.

La rétention des étudiants étrangers de l'Université Laval devrait être un objectif poursuivi par notre institution. L'Université Laval doit jouer un rôle clé dans l'apport de nouveaux immigrants à la région de Québec. En effet, la région de la Capitale-Nationale fait face à un déclin démographique marqué et l'Université Laval doit assumer avec vigueur ses responsabilités en matière de développement socio-économique et culturel de la région.

Recommandations concernant l'intégration à la ville de Québec et l'immigration

Recommandation 27

Que l'Université Laval demande à la ville de Québec d'organiser une journée d'accueil pour les étudiants étrangers sous forme de visite guidée de la ville et d'une réception à la mairie de Québec.

Recommandation 28

Que l'Université Laval contribue activement, en coordination avec les autres intervenants de la région (ville de Québec, chambres de commerce, employeurs, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Citoyenneté et Immigration Canada) aux efforts de la région en matière d'immigration de ses étudiants et diplômés étrangers.

RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE

La Commission des affaires étudiantes est convaincue que l'avenir de l'Université Laval repose, entre autres sur l'internationalisation de ses activités, notamment sur la présence accrue des étudiants étrangers sur son campus. Il nous faut donc développer une vision globale afin d'atteindre ces objectifs. La Commission formule quatre recommandations d'ordre stratégique en vue d'améliorer l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval. Pour des fins pratiques, l'ensemble des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel ont été regroupées et figurent à l'Annexe 5.

Recommandation I

Que la direction de l'Université Laval fasse de la question des étudiants étrangers et de la diversité culturelle un axe de développement stratégique de notre institution et que cela se traduise concrètement dans son discours, ses priorités et ses actions.

Recommandation II

Que la politique d'internationalisation de l'Université Laval soit révisée dans les meilleurs délais pour prendre en considération la nouvelle réalité de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, la présence accrue des étudiants étrangers à l'Université Laval et la richesse qu'ils représentent.

Recommandation III

Que l'Université Laval assure le développement et la cohérence des actions mises en place par les différents services et unités académiques concernant les étudiants étrangers en prenant les mesures appropriées :

- nomination d'un responsable universitaire qui en assumerait le leadership;
- mise sur pied d'une table de concertation réunissant les principaux intervenants;
- mise sur pied d'un guichet unique consolidant la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers;
- nomination de répondants facultaires.

Recommandation IV

Que l'Université Laval joue un rôle accru et assume une position de leadership en matière d'intégration, d'emploi et d'immigration des étudiants étrangers dans la région de Québec.

CONCLUSION

Les membres de la Commission des affaires étudiantes ont trouvé particulièrement stimulant de travailler à la réalisation d'un avis représentant un enjeu clé pour l'avenir de l'Université Laval. L'internationalisation de ses activités, notamment la présence accrue des étudiants étrangers sur son campus, contribue au développement et à la pertinence sociale de l'Université sur les scènes régionale, nationale et internationale.

La Commission a formulé des recommandations d'ordre stratégique et d'ordre opérationnel permettant de renforcer nos pratiques en matière d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants étrangers. Il revient à la direction de l'Université et à ses différentes instances d'exercer un leadership fort en la matière et de mettre en œuvre les différentes recommandations émises dans cet avis.

La présence accrue des étudiants étrangers sur le campus ne concerne pas seulement la direction de l'Université, mais bien l'ensemble de la communauté universitaire : étudiants, enseignants, personnel administratif, diplômés, groupes et associations étudiantes, services, etc. Cette présence d'étudiants étrangers doit être vue comme une richesse, une ouverture à la diversité ethnoculturelle et une occasion de dynamiser le campus. Bien entendu, chacun a des droits et des obligations et les rapports entre personnes doivent se tenir dans un contexte de reconnaissance de la diversité culturelle et de respect mutuel.

Par cet avis, la Commission des affaires étudiantes espère agir comme catalyseur permettant de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour d'une question fondamentale pour le développement de notre institution. Les membres de la Commission souhaitent que le Conseil universitaire fasse bon accueil à cet avis, s'approprie les recommandations et, d'une façon générale, serve de relais efficace auprès de la communauté universitaire et de la société.

RÉFÉRENCES

Bourbeau, Nathalie. *La situation des étudiants étrangers à l'Université Laval : portrait de leur situation d'adaptation et d'intégration dans le contexte de l'institution d'enseignement, de la politique d'immigration Canada/Québec et de la société québécoise*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, mars 2004.

Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI). *Le Canada au premier rang : l'enquête de 2004 sur les étudiants étrangers*, 2004.

Bureau d'accueil et d'accompagnement. *Guide de séjour des étudiants étrangers 2005-2006*, Université Laval.

Bureau du registraire. *Guide pratique destiné aux étudiants étrangers : Pour une arrivée réussie*, Université Laval, janvier 2006.

Cohen, Elie. *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, Diagnostic et Propositions*. Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères, 2001.

Commission des affaires étudiantes. *L'accueil et les conditions de vie des étudiantes et des étudiants étrangers à l'Université Laval*. Avis déposé au Conseil universitaire, mars 1991.

Commission des affaires étudiantes. *Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études- Persévérance et réussite aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, Volets 1 et 2*. Avis déposé au Conseil universitaire, mars 2004.

Conseil supérieur de l'éducation. *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Québec, CSE, novembre 2005.

Faculté des études supérieures. *Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat : Mesure de la satisfaction étudiante à l'Université Laval*, Université Laval, janvier 2006.

Julien, Mélanie. *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, Etude réalisée dans le cadre de l'avis *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Direction des études et de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation, octobre 2005.

Lacasse, Nicole. *Clés de l'internationalisation II - Mieux connaître et satisfaire les étudiants universitaires internationaux : un investissement d'avenir*, Université Laval, novembre 2005.

Ombudsman. *Écouter et apprendre*, Rapport annuel 2004-2005, Université Laval.

Ombudsman. *L'obligation de réussir*, Rapport annuel 2003-2004, Université Laval.

Pilote, Annie. *Favoriser la réussite des étudiants d'origine étrangère à l'Université Laval- Analyse de besoins dans une démarche de conception d'une formation*, rapport présenté à la DGPC, Université Laval, décembre 2004.

Université Laval. *Politique d'accueil des étudiantes et des étudiants étrangers de l'Université Laval*, adoptée par le Conseil d'administration de l'Université Laval, le 15 mars 1995.

Université Laval. *Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants*, adoptée par le Conseil universitaire, le 27 novembre 2001.

Université Laval. *Politique sur l'internationalisation de la formation*, adoptée par le Conseil universitaire de l'Université Laval du 8 octobre 1996.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Liste des membres de la Commission des affaires étudiantes 2004-2005 (au 30 avril 2005)

Avec droit de vote

Membre	Statut	Fin de mandat
GARNIER, Bernard	Président	2008-10-07
BEAUDOIN, Michel	Professeur, Foresterie et géomatique	Intérim
CADESCHI, Dana Cristina	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2005-06-30
DELISLE, Gabriel	Étudiant 1 ^{er} cycle	2005-09-17
DESHARNAIS, Josée	Professeure, Sciences et génie	2005-10-05
GAUTHIER, Julie	Étudiante 1 ^{er} cycle	2005-09-17
JEANNETTE, David	Étudiant 2 ^e et 3 ^e cycles	2005-06-30
LANDRY, Yanick	Étudiant 1 ^{er} cycle	2005-09-16
MARCHAND, Raymond	Professeur, Médecine	2007-09-16
PAGEAU LAUZIÈRE, Aline	Chargée de cours	2006-11-20
PEYROT, Donald*	Étudiant 2 ^e et 3 ^e cycles	2004-12-20
GOUTIER, Antoine*	Étudiant 2 ^e et 3 ^e cycles	2005-06-30
PLOURDE, Charles	Étudiant 1 ^{er} cycle	2005-09-17
RICARD, Marie-Andrée*	Professeure, Philosophie	2005-03-30
HAMEL, Gabriel*	Professeur, Musique	2007-03-29
THERY, Chantal	Professeure, Lettres	2006-10-29

Sans droit de vote

PIGEON, Michel	Recteur	D'office
PICHÉ, Christiane	Vice-rectrice aux études	D'office
POULIN, Edith	Directrice, Service des affaires étudiantes	D'office
CHAMARD, Jean-Sébastien*	Secrétaire, étudiant 2 ^e cycle	2005-01-11
GAGNON, Marie-Christine*	Secrétaire, étudiante 2 ^e cycle	2005-05-31

* Membres qui se sont succédé en cours d'année

Liste des membres de la Commission des affaires étudiantes 2005-2006 (au 30 avril 2006)

Avec droit de vote

Membre	Statut	Fin de mandat
GARNIER, Bernard	Président	2008-10-07
BRISSON, Louis-Charles	Étudiant 1 ^{er} cycle	2006-09-16
CADESCHI, Dana Cristina	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2006-06-30
DESHARNAIS, Josée	Professeure, Sciences et génie	2007-10-05
DORAIS, Michel	Professeur, Sciences sociales	2007-05-31
DUMAIS-LEBLANC, Sophie *	Étudiante 1 ^{er} cycle	2006-09-16
GALIMI, Chantal *	Étudiante 1 ^{er} cycle	2006-01-19
ESPAÑOL-ECHEVARRIA, Manuel *	Professeur, Lettres	2008-02-07
THERY, Chantal *	Professeure, Lettres	2006-01-15
FECTEAU, François	Étudiant 1 ^{er} cycle	2006-09-16
GAUTHIER, Julie *	Étudiante 1 ^{er} cycle	2006-09-16
LAROCHE, Yannick *	Étudiant 1 ^{er} cycle	2006-01-26
HAMEL, Gabriel	Professeur, Musique	2007-03-29
MARCHAND, Raymond	Professeur, Médecine	2007-05-31
MELKEVICK, Bjarne *	Professeur, Droit	2007-09-16
BOUCHARD, Charlaïne *	Professeure, Droit	2006-01-13
BEAUDOIN, Michel *	Professeur, Foresterie et géomatique	Interim
PAGEAU LAUZIÈRE, Aline	Chargée de cours	2006-11-20
THOMASSIN, Catherine *	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2006-06-30
DUPRÉ, Sophie *	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2006-03-03
BOISVERT, Catherine *	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2005-10-28
VERREAULT-JULIEN, Philippe	Étudiant 1 ^{er} cycle	2006-09-16

Sans droit de vote

PIGEON, Michel	Recteur	D'office
PICHÉ, Christiane	Vice-rectrice aux études	D'office
LAROUCHE, Linda	Directrice, Service des affaires étudiantes	D'office
GAGNON, Marie-Christine	Secrétaire, étudiante 2 ^e cycle	2006-05-31

BENABDELJALIL, Asmaa	Assistante de recherche, étudiante 2 ^e cycle	2007-05-31
CHAMARD, Jean-Sébastien	Assistant de recherche, étudiant 2 ^e cycle	2005-12-16

* Membres qui se sont succédé en cours d'année

Liste des membres de la Commission des affaires étudiantes 2006-2007 (au 16 novembre 2006)

Avec droit de vote

Membre	Statut	Fin de mandat
GARNIER, Bernard	Président	2008-10-07
ARGUN, Selin	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2007-06-30
DESHARNAIS, Josée	Professeure, Sciences et génie	2007-10-05
DORAIS, Michel	Professeur, Sciences sociales	2007-05-31
Du TREMBLAY, Julien	Étudiant 1 ^{er} cycle	2007-09-14
DUMAIS-LEBLANC, Sophie	Étudiante 1 ^{er} cycle	2006-09-16
ESPAÑOL-ECHEVARRIA, Manuel	Professeur, Lettres	2008-02-07
GHEZAL, Aïcha	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2007-06-30
GUY BAN-ETHAT, Anne-Christine	Étudiante 1 ^{er} cycle	2007-09-14
HAMEL, Gabriel	Professeur, Musique	2007-03-29
MARCHAND, Raymond	Professeur, Médecine	2007-05-31
MELKEVICK, Bjarne	Professeur, Droit	2007-09-16
NAZAIR, Philippe	Étudiant 1 ^{er} cycle	2007-09-14
PAGEAU LAUZIÈRE, Aline	Chargée de cours	2006-11-20
THOMASSIN, Catherine	Étudiante 2 ^e et 3 ^e cycles	2006-06-30

Sans droit de vote

PIGEON, Michel	Recteur	D'office
PICHÉ, Christiane	Vice-rectrice aux études	D'office
LAROCHE, Linda	Directrice, Service des affaires étudiantes	D'office
BENABDELJALIL, Asmaa	Secrétaire et assistante de recherche, étudiante 2 ^e cycle	2007-05-31

**LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION**

Les représentants des organismes de direction de l'Université

- Le recteur
M. Michel Pigeon
- La vice-rectrice aux études
Mme Christiane Piché
- La vice-rectrice au développement et aux relations internationales
Mme Diane Lachapelle
- Le secrétaire général
M. Gilles Kirouac
- Le doyen et le vice-doyen de la Faculté des études supérieures
M. Marc Pelchat et M. Gérard Charlet
- Le directeur général de la Direction générale du premier cycle
M. Serge Talbot

Les personnes rencontrées étaient accompagnées, le cas échéant, de leurs principaux collaborateurs et collaboratrices.

- M. Gilles Breton et Mme Johanne Morneau, adjoints à la vice-rectrice ; Mme Hélène Cauffopé, responsable de promotion et d'information sur les études ; M. Richard Fournier, directeur de la Direction des affaires publiques (DAP) ; M. Louis Labelle, directeur du Bureau international (BI) et M. Pierre Lemay, conseiller au développement au VRDRI ont accompagné Mme Diane Lachapelle.
- Mmes Gisèle Picard et Sylvie Turcotte de la Direction générale du premier cycle ont accompagné M. Serge Talbot.

Les responsables des différents services de l'Université

- Les directrices du Service des affaires étudiantes
Mme Édith Poulin (2005) et Mme Linda Larouche (2005-...)
- Le responsable du Bureau d'accueil et d'animation du Service des affaires étudiantes
M. Guy St-Michel
- Le directeur du Service des résidences
M. Jean-Claude Dessailliers
- La registraire
Mme Danielle Fleury
- Le directeur du Centre d'orientation et de consultation psychologique du Service des affaires étudiantes
M. Henri Hamel accompagné de Mme Josée Touchette et de M. Dominique Dubé, psychologues.

- Le coordonnateur et la coordonnatrice du Bureau des bourses et de l'aide financière du Service des affaires étudiantes
M. Jacques Beaulieu (2005) et Mme Isabelle Sévigny (2005-...). M. Beaulieu était accompagné de Mmes Caroline Dugal, Claire Letendre et Brigitte Paradis, coordonnatrices d'opération.
- La directrice du Service de placement
Mme Micheline Grenier
- Les ombudsmans
M. Patrick Robardet (2005) et Mme Odette Lagacé (2005-...)
- La directrice du Centre d'intervention en matière de harcèlement
Mme Linda Larouche

Les représentants des associations étudiantes

- Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS)
- Associations nationales d'étudiants étrangers :
 - Association des étudiants et des étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)
 - Association des étudiants haïtiens et antillais de l'Université Laval (AEHAUL)
 - Association des étudiantes et étudiants rwandais à l'Université Laval
 - Association des étudiants burkinabé à Québec (AEBQ)
 - Association des étudiants mexicains à l'Université Laval (MEXUL)
 - Association des Maliens à Québec (AMQ)
 - Amicale des Ressortissantes et Ressortissants Sénégalais à Québec (ARSQ)
 - Association des Camerounaises et des Camerounais de Québec
 - Association des étudiantes et des étudiants colombiens de l'Université Laval (AECOL)
 - Association des étudiants résidant au campus de l'Université Laval (AERCUL)

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Ana Lucia Araujo

Présidente

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

Nadir Belkhiter

Directeur du programme de baccalauréat en informatique

Faculté des sciences et de génie

Julie de Blois

Conseillère à la gestion des études

Faculté des lettres

Nathalie Bourbeau

Conseillère à la gestion des études

Bureau du registraire

Marthe Brière

Conseillère à la gestion des études

Faculté des sciences de l'administration

Elise Cormier

Directrice du programme de baccalauréat en administration des affaires

Faculté des sciences de l'administration

Diane Dion-Tessier

Coordonnatrice

Bureau du registraire

Celeste Fabricio

Présidente 2006

Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)

Silvia Faitelson-Weiser

Directrice

École de langues

Danielle Fleury

Registraire

Bruno Fontaine

Responsable

Bureau d'information et des plaintes (BIP) de la CADEUL

Marc Gariépy
Conseiller à la gestion des études
Faculté des sciences et de génie

Henri Hamel
Directeur adjoint du Service des affaires étudiantes
Centre d'orientation et de consultation psychologique

Sébastien Hoch
Président 2005
Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)

Louis Jolicoeur
Vice-doyen aux études et aux affaires internationales
Faculté des lettres

Nicole Lacasse
Professeure à la Faculté des sciences de l'administration
Titulaire de la Chaire Stephen-Jarislowsky en gestion des affaires internationales

Linda Larouche
Directrice du service des affaires étudiantes
Ancienne directrice du Centre d'intervention en matière de harcèlement

Dally-Diane Nzinahora
Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)

Paloma Somohano
Vice-présidente au développement interne 2005
Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)

Guy St-Michel
Directeur adjoint du Service des affaires étudiantes
Bureau d'accueil et d'animation

Serge Didier Tchaha
Vice-président aux affaires socioculturelles 2005
Association des étudiants et étudiantes internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)

Francine Vézina
Conseillère à la gestion des études
Faculté des sciences de l'administration

**STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS AUX SESSIONS D'AUTOMNE
2001 ET 2005***

**TABLEAU 5 - NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR CYCLES ET PAR ORIGINES GÉOGRAPHIQUES
AUX SESSIONS D'AUTOMNE 2001 ET 2005**

Session	Origine	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total
Automne 2001	Europe	483	277	170	930
	Afrique	325	222	110	657
	Asie, Moyen-Orient et Océanie	46	33	56	135
	Amérique Latine	97	69	55	221
	Etats-Unis	45	13	6	64
	Pays indéterminé		1		1
Total automne 2001		996	615	397	2 008
Automne 2005	Europe	460	334	225	1 019
	Afrique	512	207	115	834
	Asie, Moyen-Orient et Océanie	47	52	71	170
	Amérique Latine	91	66	64	221
	Etats-Unis	45	7	3	55
	Pays indéterminé		1	2	3
Total automne 2005		1 155	667	480	2 302

**TABLEAU 6 - VARIATIONS DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS ENTRE LES SESSIONS D'AUTOMNE
2001 ET 2005 SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (EN %)**

Origine géographique	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total
Europe	-4,8 %	20,6 %	32,4 %	9,6 %
Afrique	57,5 %	-6,8 %	4,5 %	26,9 %
Asie, Moyen-Orient et Océanie	2,2 %	57,6 %	26,8 %	25,9 %
Amérique Latine	-6,2 %	-4,3 %	16,4 %	
Etats-Unis		-46,2 %	-50,0 %	-14,1 %

**TABLEAU 7 - NOMBRE D'INSCRIPTIONS SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET LE SEXE, ET
LE POURCENTAGE DE FEMMES À LA SESSION D'AUTOMNE 2005**

Origine géographique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Europe	579	524	1 103	52,5 %
Afrique	267	581	848	31,5 %
Asie, Moyen-Orient et Océanie	77	118	195	39,5 %
Amérique Latine	123	112	235	52,3 %
Etats-Unis	25	32	57	43,9 %
Pays indéterminé	2	1	3	66,7 %
Total	1 073	1 368	2 441	44,0 %

* Source: Bureau du registraire

TABLEAU 8 - NOMBRE D'ÉTUDIANTS VISITEURS PAR FACULTÉS ET PAR CYCLES À LA SESSION D'AUTOMNE 2005

Faculté	Premier cycle	Deuxième et troisième cycles	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	30	7	37
Direction générale du premier cycle	9		9
Droit	12	16	28
Faculté des études supérieures		4	4
Foresterie et géomatique	8	3	11
Institut québécois des hautes études internationales			
Lettres	65	16	81
Médecine	2	4	6
Médecine dentaire	2		2
Musique	3		3
Pharmacie	9		9
Philosophie		2	2
Sciences de l'administration	26	56	82
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	9		9
Sciences de l'éducation	4	3	7
Sciences et génie	53	7	60
Sciences infirmières	1		1
Sciences sociales	29	22	51
Théologie et sciences religieuses			
Total	262	140	402

Source: Bureau du registraire

Notes :

(1) Puisque tous les étudiants visiteurs relèvent de la DGPC, la faculté a été déterminée en fonction de la majorité des cours suivis par l'étudiant.

(2) Les étudiants visiteurs provenant du Québec et des autres provinces canadiennes ont été exclus de ce tableau.

RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

On trouvera ci-dessous l'ensemble des recommandations d'ordre stratégique et d'ordre opérationnel proposées par la Commission des affaires étudiantes.

RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE

Recommandation I

Que la direction de l'Université Laval fasse de la question des étudiants étrangers et de la diversité culturelle un axe de développement stratégique de notre institution et que cela se traduise concrètement dans son discours, ses priorités et ses actions.

Recommandation II

Que la politique d'internationalisation de l'Université Laval soit révisée dans les meilleurs délais pour prendre en considération la nouvelle réalité de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, la présence accrue des étudiants étrangers à l'Université Laval et la richesse qu'ils représentent.

Recommandation III

Que l'Université Laval assure le développement et la cohérence des actions mises en place par les différents services et unités académiques concernant les étudiants étrangers en prenant les mesures appropriées :

- nomination d'un responsable universitaire qui en assumerait le leadership;
- mise sur pied d'une table de concertation réunissant les principaux intervenants;
- mise sur pied d'un guichet unique consolidant la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers;
- nomination de répondants facultaires.

Recommandation IV

Que l'Université Laval joue un rôle accru et assume une position de leadership en matière d'intégration, d'emploi et d'immigration des étudiants étrangers dans la région de Québec.

RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE OPÉRATIONNEL

Recommandations concernant le processus d'admission

Recommandation 1

Que l'Université Laval, de concert avec d'autres universités québécoises, accentue ses représentations auprès des différentes instances gouvernementales afin de simplifier les formalités et les modalités de séjour des étudiants étrangers.

Recommandation 2

Que des objectifs précis en matière de recrutement des étudiants étrangers soient établis au niveau universitaire et facultaire, en vue notamment de faciliter le traitement des demandes d'admission.

Recommandation 3

Que le Bureau du registraire et les facultés en charge de l'évaluation des demandes d'admission des étudiants étrangers améliorent leurs pratiques d'évaluation des acquis scolaires, en particulier la maîtrise de la langue française et le niveau en mathématiques.

Recommandation 4

Que les étudiants étrangers soient formellement testés en matière de connaissance du français avant leur inscription dans le programme.

Recommandation 5

Que le Bureau du registraire et le Bureau d'accueil et d'animation du Service des affaires étudiantes améliorent la diffusion de l'information, notamment en ce qui a trait à la distinction entre l'admission et l'inscription dans les guides pratiques destinés aux étudiants étrangers.

Recommandations concernant l'accueil et l'information

Recommandation 6

Qu'une personne en charge de la coordination du dossier des étudiants étrangers à l'Université soit nommée afin d'assurer la cohérence des actions mises en place par les différentes unités.

Recommandation 7

Que l'on mette sur pied une table de concertation qui réunit les principaux intervenants.

Recommandation 8

Que soit consolidée la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers, notamment par la mise en place d'un « guichet unique » clairement défini où l'étudiant peut se rendre dès son arrivée à l'Université Laval.

Recommandation 9

Que chaque faculté identifie un répondant facultaire pour la coordination du dossier des étudiants étrangers au sein de son unité.

Recommandation 10

Que des moyens additionnels d'ordre financier et humain soient alloués aux services chargés d'accueillir et d'informer les étudiants étrangers et que des nouveaux programmes et activités d'accueil structurés soient instaurés.

Recommandation 11

Que l'on poursuive, sur une base expérimentale, le système de parrainage mis en place par le Service des affaires étudiantes pour les étudiants étrangers qui souhaitent un plus grand accompagnement.

Recommandation 12

Que l'Université Laval actualise les sites Internet des principaux services destinés aux étudiants étrangers et que l'information soit également diffusée en anglais et en espagnol.

Recommandation 13

Que le personnel de l'Université, notamment celui en contact avec les étudiants étrangers participe aux activités de formation sur la communication interculturelle qui sont offertes sur le campus.

Recommandations concernant l'encadrement pédagogique et administratif

Recommandation 14

Qu'un cours sur la préparation aux études universitaires soit proposé à tous les étudiants étrangers de premier cycle de culture scolaire différente.

Recommandation 15

Que les facultés offrent aux étudiants étrangers un encadrement adapté à leurs besoins et qu'elles favorisent leur intégration aux travaux d'équipe et en classe. Les enseignants devraient fortement recommander que les équipes soient formées d'étudiants étrangers et québécois.

Recommandation 16

Que le corps enseignant soit davantage sensibilisé à la dimension interculturelle et qu'il ait accès à des activités de formation sur la communication interculturelle.

Recommandations concernant l'encadrement personnel

Recommandation 17

Que les services spécialisés (SAE et autres) continuent de développer des programmes d'intervention et d'accompagnement destinés aux étudiants étrangers en difficulté et qu'ils veillent à diffuser l'information sur l'existence de ces programmes auprès de ces personnes.

Recommandation 18

Que les services spécialisés (SAE et autres) apportent leur soutien aux instances en lien avec les étudiants étrangers, notamment les directions de programme et le personnel enseignant.

Recommandations concernant les conditions de vie

Recommandation 19

Que de nouvelles résidences pouvant héberger les étudiants et leur famille soient construites.

Recommandation 20

Que des services alimentaires variés et adaptés aux besoins des étudiants étrangers soient offerts.

Recommandations concernant les ressources financières et l'emploi

Recommandation 21

Que l'Université Laval octroie des bourses supplémentaires, notamment aux étudiants étrangers des cycles supérieurs.

Recommandation 22

Que le fonds spécial d'urgence du Bureau des bourses et de l'aide financière soit doté de moyens financiers plus importants pour venir en aide aux étudiants vivant une situation financière précaire.

Recommandation 23

Que des partenariats entre l'Université Laval et les entreprises de la région de Québec, en coordination avec les autres intervenants (ville de Québec, chambres de commerce, Immigration-Québec), soient créés en vue de favoriser une première intégration des étudiants étrangers au marché de l'emploi en portant une attention particulière aux stages.

Recommandations concernant l'intégration à la communauté universitaire

Recommandation 24

Que des activités culturelles et sociales soient organisées plus fréquemment et pas seulement en début de session. Que les unités organisatrices veillent à diffuser le plus largement possible ces informations à l'aide d'un bulletin électronique.

Recommandation 25

Que les associations étudiantes facultaires jouent un plus grand rôle dans l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

Recommandation 26

Qu'une « Maison internationale », comme lieu de mixité sociale, culturelle et linguistique, soit créée.

Recommandations concernant l'intégration à la ville de Québec et l'immigration

Recommandation 27

Que l'Université Laval demande à la ville de Québec d'organiser une journée d'accueil pour les étudiants étrangers sous forme de visite guidée de la ville et d'une réception à la mairie de Québec.

Recommandation 28

Que l'Université Laval contribue activement, en coordination avec les autres intervenants de la région (ville de Québec, chambres de commerce, employeurs, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Citoyenneté et Immigration Canada) aux efforts de la région en matière d'immigration de ses étudiants et diplômés étrangers.